

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

LUTTE
OUVRIÈRE
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2156 - 27 novembre 2009 - prix : 1 € - DOM 1,50€

**Identité nationale...
ou conscience de classe ?**

**Travailleur
ou capitaliste
ce n'est pas la
même identité !**



**Procès AZF :
les responsables s'en sortent bien**

Sommaire

Leur société

- p. 4 ■ AZF : un déni de justice
■ EADS : aux accusés... les poches pleines
- p. 5 ■ Grand emprunt : des milliards pour les capitalistes
■ Régions : folie fiscale... mais de qui ?
■ TVA dans la restauration
- p. 6 ■ Les menaces de Darcos contre les sans-papiers
■ La circulaire Besson ne mettra pas fin à la grève
■ Adia : les grévistes au pied de la tour
- p. 7 ■ Pôle emploi : effectif insuffisant
■ Plan banlieue
- p. 10 ■ Disparition de la CNDS
■ Fillon à Reims
■ Manifestation régionale à Chaumont
■ Journées peu tranquilles à Clichy
- p. 16 ■ La santé et Leclerc
■ Électricité et gaz
■ À la Bourse de l'électricité
■ Loi sur les monuments historiques

Dans le monde

- p. 8-9 ■ Présidence de l'Union européenne
■ États-Unis : accumulation de richesses à un pôle, de pauvreté à un autre
■ Grande-Bretagne : situation lamentable des transports
■ Émissions de CO₂
■ Maroc : la façade est repeinte

Dans les entreprises

- p. 11 ■ La Poste - Services financiers
■ La Poste - Lyon
■ ICTS - Roissy
- p. 12 ■ Assistance publique
■ Hôpital Ambroise-Paré
■ CHU de Rouen
- p. 13 ■ Chantiers navals STX
■ Florence et Peillon
- p. 14 ■ SNCF
- p. 15 ■ MBF - Technologies
■ Peugeot
■ Restaurant Avenance

• Téléthon

Quand la générosité de la population pallie les choix de l'État

La levée de boucliers a été quasiment unanime après les déclarations de l'homme d'affaires Pierre Bergé attaquant le côté médiatique du Téléthon, voire son succès.

Depuis 1987, l'AFM, l'Association française contre les myopathies, organise chaque année, grâce au partenariat de la télévision publique, de certains de ses animateurs et de quelques vedettes, cette émission fleuve destinée à recueillir des promesses puis des dons venant de la population.

Ainsi depuis plus de vingt ans, un milliard et demi d'euros a été versé par les téléspectateurs, qui participèrent ainsi largement à l'ouverture par l'AFM du labora-

toire du Généthon à Évry, aux progrès de la recherche en génétique et à d'importantes avancées dans la guérison de maladies génétiques.

C'est, semble-t-il, ce succès populaire qui motive l'amertume de Pierre Bergé et de ses associés à la présidence de l'association Sidaction. En 2009, quand le Téléthon rassemblait près de 105 millions, Sidaction ne parvenait à en récolter que sept. Disproportion de moyens, accusent les parrains de Sidaction, mettant également en cause la différence d'*image que les deux associations donnent des malades et de la maladie*. Ils évoquent ainsi le principe de l'émission qui consiste à *« ne mettre au premier rang que des enfants malades, et*

malheureusement très gravement malades », la qualifiant d'*« exhibition populiste et indécente »*.

Mais l'indécence est ailleurs. Évidemment pas chez ces enfants malades, perçus au contraire par le généticien Axel Kahn comme des « militants » de leur cause. Elle est dans la souveraine indifférence de l'État qui se réfugie derrière la générosité des millions de donateurs individuels pour se désengager financièrement de la recherche médicale, qu'il s'agisse d'ailleurs des maladies génétiques ou du sida. Le collectif Sauvons la recherche a montré en effet qu'en 2008 le financement budgétaire de la recherche civile, incluant environ 10 % d'aide aux entreprises, n'a représenté en France que 0,53 % du produit

intérieur brut. Ce pourcentage, minime, a baissé d'un tiers en cinq ans ; le retard accumulé ne pourra donc être rattrapé, d'autant plus qu'une partie du budget alloué servira principalement, selon le collectif, à la *« mise en place de la politique de pilotage autoritaire du gouvernement »*.

Comparés aux sommes allouées à l'aide au patronat et aux banques, les quelque dix milliards de la recherche ne pèsent en fait pas lourd. Il est donc heureux que les enfants malades puissent compter sur la solidarité de millions de braves gens, mais... très malheureux que l'État s'en désintéresse.

Viviane LAFONT

• Cantines scolaires

Des économies sur le dos des plus pauvres

Le Conseil d'État vient de signifier à la municipalité d'Oullins (Rhône), se réclamant de la majorité présidentielle, qu'elle n'avait pas le droit d'interdire l'accès de la cantine scolaire aux enfants de chômeurs. Ce n'est pas la première fois qu'une municipalité tente de faire des économies sur ses frais de cantine scolaire en essayant de diminuer le nombre

de rationnaires. Certaines ont instauré les exclusions d'enfants pour retard de paiement ou pour mauvais comportement, ce qui visait déjà bien souvent les gamins des milieux les moins favorisés. D'autres ont tout simplement considéré que les familles de chômeurs pouvaient bien s'occuper elles-mêmes de faire manger leurs enfants. Pour l'instant, et c'est

heureux, la justice a toujours donné tort aux municipalités en invoquant l'égalité de traitement due à toutes les familles.

Mais il ne s'agit pas seulement de cela. Devant leurs difficultés financières réelles, et qui ne peuvent que s'aggraver, les municipalités sont certes amenées à faire des choix budgétaires difficiles. Choisir de priver de cantine les

enfants des plus pauvres, en prenant ainsi le risque de les priver d'un repas réel, est bien un des choix les plus odieux.

Odieux... et bien dans l'air d'un temps, où l'on voit la diminution des impôts pour les riches d'un côté et la chasse aux pauvres qualifiés d'*« assistés »*, comme les gosses de chômeurs, de l'autre.

Paul GALOIS

Versez à notre souscription

Il faut qu'il y ait dans ce pays des militants, un parti, qui continuent à défendre les idées de lutte de classe et la perspective d'une transformation révolutionnaire de la société, en un mot les idées communistes. C'est le combat que veut mener Lutte Ouvrière, un combat qui nécessite beaucoup d'énergie militante, mais aussi bien sûr de l'argent.

Pour financer ses activités dans la période qui vient, Lutte Ouvrière ne peut compter que

sur ses militants, ses sympathisants, sur tous ceux qui partagent avec nous la conviction qu'il faut mettre fin à l'organisation sociale actuelle basée sur l'exploitation, le profit privé et la concurrence. C'est à eux que nous faisons appel aujourd'hui pour verser à notre souscription.

Merci d'adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de :
Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte

Ouvrière en les envoyant à l'adresse suivante :

**LUTTE OUVRIÈRE
BP 233
75865 PARIS CEDEX 18**

Merci aussi de nous indiquer lisiblement vos nom, prénom et adresse, pour nous permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit.

En effet, les dons à un parti politique, plafonnés par la loi à 7500 euros par an, donnent droit à une réduction d'impôt dans la proportion de 66 % de

ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 euros donnera droit à une réduction d'impôts de 200 euros, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste)
membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009 I 85576.

Lutte Ouvrière c/o Éditions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Éditions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Loive - 93500 Pantin. Téléphone : 01 48 10 86 20 Télécopie : 01 48 10 86 26

Sur Internet

www.lutte-ouvriere.org

www.union-communiste.org

contact@lutte-ouvriere.org

**Lutte Ouvrière
l'hebdomadaire**
www.lutte-ouvriere-journal.org

**Lutte Ouvrière
multimédia**
(télé, radio, CLT)
www.lutte-ouvriere.org/multimedia

**Lutte Ouvrière
audio**
(version parlée de nos textes)
www.lutte-ouvriere-audio.org

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Ci-joint la somme de : par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

ou virement postal : ccp 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	20 €
USA, Canada	35 €	70 €	22 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	25 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

Identité nationale ou conscience de classe ?



Pendant que la vie devient de plus en plus dure pour les classes populaires, pendant que les licenciements, les suppressions d'emplois se multiplient et que le nombre de chômeurs s'envole, Sarkozy et son gouvernement essaient d'amuser la galerie en demandant à chaque préfet d'organiser un débat sur l'« identité nationale ». Une campagne aussi stupide que crasseuse, mais pas gratuite. Elle est destinée, à l'approche des élections régionales, à la frange de l'électorat de droite que Sarkozy avait réussi à prendre à Le Pen lors de l'élection présidentielle de 2007 et qu'il voudrait bien garder.

Un électorat d'extrême droite pour qui tous les maux de ce pays, du chômage à l'insécurité en passant par la dégradation de l'enseignement, c'est la faute aux immigrés. Un électorat haineux vis-à-vis des étrangers. Mais, attention, pas vis-à-vis de tous les étrangers ! Vis-à-vis des étrangers pauvres, de ceux qui travaillent ou voudraient le faire. Sa haine des étrangers rejoint sa haine des pauvres, sa haine des travailleurs.

C'est à cet électorat-là que Sarkozy entend plaire en le caressant dans le sens de ses préjugés les plus stupides et en faisant donner pour cela le ministricule Besson, ancien dirigeant du Parti Socialiste qui a retourné sa veste pour aller à la soupe.

Tous ces ministres, comme les préfets chargés d'organiser la campagne sur l'« identité nationale », savent évidemment qu'une bonne partie de la population est composée d'immigrés de la deuxième, de la troisième génération ou plus. Et ceux qui n'ont pas un grand-parent ou un arrière-grand-parent venu d'Espagne, d'Italie, de Pologne, en ont qui étaient des immigrés de Bretagne, du Pays basque ou d'Auvergne, aussi rejetés par les Besson et les Hortefeux de leur époque que le sont aujourd'hui ceux qui viennent du Maghreb ou d'Afrique noire.

Et surtout ils savent tous que les chaînes de bien des usines d'automobiles ne tourneraient pas sans le travail des ouvriers immigrés, pas plus que ne se construiraient les immeubles ou les routes. Ils savent que les soutiers de l'économie, ceux qui font la plonge dans les restaurants, ceux qui nettoient, creusent, bâtissent,

sont bien souvent des travailleurs immigrés et, parmi eux, ceux qui n'ont même pas de papiers parce que les autorités refusent de leur en accorder.

Cinq mille de ces travailleurs sans papiers sont en ce moment en grève pour obtenir ce droit pourtant élémentaire qui est celui de ne pas subir, en plus de l'exploitation par leur patron, les contrôles policiers qui peuvent chaque fois se traduire par un renvoi dans leur pays d'origine.

Le ministre du Travail Darcos, pour avoir l'air d'un dur, vient de déclarer qu'il va fermer les entreprises qui emploient de la main-d'œuvre sans papiers. Il aurait fort à faire car il n'y a pas seulement les petites entreprises qui font leur profit en employant une main-d'œuvre corvéable à merci car sans papiers, mais aussi de grandes sociétés du bâtiment et des travaux publics, dont Bouygues, ce grand ami de Sarkozy.

Bien sûr, les travailleurs sans papiers doivent être tous régularisés. Mais, pour nous, les travailleurs, il s'agit bien plus que d'une simple solidarité.

Face aux attaques du grand patronat et du gouvernement, décuplées en cette période de crise, les travailleurs n'ont à opposer que leur nombre, que leur place indispensable dans la production.

La classe ouvrière de ce pays est composée de femmes et d'hommes d'une multitude d'origines. Tout ce qui dresse les travailleurs les uns contre les autres en fonction de leur origine ou de leur nationalité nous affaiblit. Et ceux qui font de la démagogie sur ces questions sont nos pires ennemis.

Alors, identité nationale ? Mais quoi de commun entre le grand patron licencié et le travailleur licencié ? Quoi de commun entre les banquiers arrosés de milliards avec l'argent volé aux services publics et les chômeurs poussés à la pauvreté ?

Que ceux qui nous exploitent et leurs serviteurs au gouvernement parlent d'identité nationale, c'est dans l'ordre des choses. Ils cherchent non seulement à ce que les travailleurs acceptent leur esclavage salarial mais qu'en plus ils se sentent solidaires de ceux qui les réduisent en esclavage.

À l'identité nationale, les travailleurs ont à opposer leur identité d'exploités, leur conscience de classe !

Arlette LAGUILLER

• « Mariages gris »

Démagogie de caniveau

Toujours prêt à une ignominie supplémentaire, le ministre de l'Immigration a décidé de lancer un « groupe de travail » sur ce qu'il a appelé devant la presse « les mariages gris ». Il s'agirait « d'unions frauduleuses » où un étranger, ou une étrangère, abuserait de la crédulité des citoyens français dans le but d'obtenir des papiers.

Besson manie avec entrain la crapulerie xénophobe en présentant des gens venus d'ailleurs comme de vils séducteurs abusant grâce au mariage des

nationaux naïfs et sans défense. Il se révèle un fidèle paillason du gouvernement Sarkozy en cherchant à flatter l'électorat le plus réactionnaire.

En fait les tracasseries administratives contre les couples dont un seul des membres est français se sont déjà multipliées au cours des dernières années : audition préalable par le maire qui peut saisir le procureur ; multiples contrôles si le mariage a eu lieu à l'étranger avant la transcription dans les registres d'état civil, ou bien lors de la demande de visa pour vie fami-

liale, de la demande de carte de séjour chaque année, de la demande de carte de résident après trois ans de vie commune, de la demande de nationalité après quatre ans. Mais il fallait encore que Besson en rajoute !

On ne sait pas si agiter le chiffon des préjugés profitera électoralement à ce gouvernement mais ses méthodes soulignent la crasse de politiciens... bien gris.

Giles BOTI

Cercle Léon Trotsky

Le prochain cercle aura pour sujet :

La décroissance : faire avancer la société... à reculons

Jeudi 10 décembre à 20 h 30

Théâtre de la Mutualité
24, rue Saint-Victor-Paris 5^e

(Métro : Maubert-Mutualité)
Participation aux frais : 3 euros

• Toulouse

Procès AZF : un déni de justice

Relaxe générale au bénéfice du doute ! C'est dans la stupeur générale que le tribunal correctionnel de Toulouse a rendu sa sentence jeudi 19 novembre, au procès de l'explosion de l'usine AZF.

D'abord, la société Total et son PDG Thierry Desmarest ont été mis hors de cause, parce que le magistrat instructeur avait refusé toute mise en examen les concernant, et le tribunal n'entendait pas remettre en cause cette décision. Mais après deux heures d'explications, on a appris également que la société Grande Paroisse – gestionnaire de l'usine AZF – et son directeur, Serge Biechlin, étaient relaxés.

Pour les centaines de sinistrés présents dans la salle, ce fut l'incompréhension, la stupeur, puis la colère et l'écœurement. Ainsi il peut y avoir 31 morts, 20 000 blessés, des paralysés, des aveugles, des sourds, 1 000 appartements détruits, 50 000 endommagés, le quart d'une ville touché et... pas de coupable !

Ce jugement ne peut être compris que comme un blanchiment pour toutes les catastrophes à venir. Les industriels peuvent tuer, blesser, détruire en toute impunité.

Mais si le délibéré qu'a rendu le tribunal de Toulouse est ahurissant, ses attendus, c'est-à-dire la justification de ce jugement, ne le sont pas moins.

Concernant la responsabilité de Total, le tribunal a affirmé que la filiale Grande



Paroisse n'était plus qu'une coquille vide, et que son directeur n'avait aucune autonomie de manœuvre par rapport à la direction de Total. Puis il a fait une charge très sévère contre l'attitude de la commission d'enquête interne constituée par Total, qu'il a accusée d'avoir dissimulé aux enquêteurs des faits, des pièces et des témoignages capitaux, dès les premiers jours de l'instruction. Le tribunal a mis à l'index « une manœuvre grossière » des chimistes de Grande Paroisse qui auraient « cherché à tromper la religion du tribunal, démontrant là encore un parti-pris fort

éloigné de la recherche de la vérité ».

Les attendus du jugement critiquent ensuite le fonctionnement de l'usine AZF, pointant les « défaillances organisationnelles » de ce site, et ses « dérives », notamment dans la gestion des déchets et le recours à de nombreuses entreprises sous-traitantes non formées. La liste des critiques est telle que le jugement prend des allures de réquisitoire.

Sur l'explosion, il estime très convaincant le scénario construit par l'enquête scientifique, qui affirme qu'une benne blanche a été remplie de

résidus d'une centaine de sacs et a été déposée dans le sas du bâtiment 221, que des produits incompatibles qui s'y trouvaient mélangés ont alors explosé, initiant l'explosion des 300 tonnes de nitrates. Il estime ce scénario très probable mais... la justice ayant besoin de certitude, et faute d'une preuve certaine, il devait relaxer les prévenus au bénéfice du doute. En résumé, la relaxe s'imposerait parce qu'il manque à la justice les pièces que le prévenu a lui-même soustraites !

Dans cet imbroglio pseudo-juridique, il est difficile de

comprendre les motivations réelles de chacun, mais la conclusion s'impose à tous : l'industriel est blanchi de tout soupçon. C'est insupportable, révoltant.

C'est sans doute pour calmer quelque peu ce sentiment grandement répandu dans la population que le procureur a fait appel de cette décision. Mais aucun délai n'est imposé, et il est probable qu'une autre juridiction conclura comme la première. Rien ne va faire resurgir la fameuse benne blanche pour que l'on puisse analyser sereinement sa composition : elle a disparu à tout jamais dans l'explosion.

Tout cela montre cruellement où est le vrai pouvoir dans cette société. Total est une des premières puissances industrielles en Europe. La dictature de ce pouvoir économique est déjà insupportable quand elle se traduit par des vagues de licenciements et la ruine de régions entières, mais elle est révoltante quand elle fait exploser une usine en ravageant le quart d'une grande ville.

Le procès devait être « pédagogique ». D'une certaine façon, il l'a été. La conclusion de cette infamie, c'est qu'un jour ou l'autre, par ses luttes et ses mobilisations, la population devra imposer sa propre justice, et surtout son contrôle direct sur les agissements et les décisions de tous ces grands groupes, afin de les empêcher de nuire.

Jean-Claude SARAN

• Affaire EADS

Aux accusés... les poches pleines

Le procès des dirigeants du groupe EADS, mis en cause pour délits d'initiés par l'Autorité des marchés financiers, l'AMF, a démarré lundi 23 novembre à huis clos dans une salle du palais Brongniart, l'ancienne Bourse des valeurs de Paris. En 2006 en effet, l'AMF lançait une enquête mettant en cause dix-sept dirigeants d'EADS et d'Airbus ainsi que les deux principaux actionnaires d'EADS, Daimler et Lagardère.

L'AMF les accusait d'avoir caché des informations, leur permettant de vendre leurs actions avant que la révélation du retard de la construction de l'A380 n'entraîne leur baisse.

Ceux-ci, au courant des déboires de l'A380, pouvaient ainsi, en vendant leurs actions alors que leur cours étaient au plus haut, faire une belle plus-value : un gain de 5 millions d'euros pour Noël Forgeard,

alors co-président d'EADS, 400 millions pour Arnaud Lagardère.

Evidemment, tout ce beau monde affirmait, la main sur le cœur, n'avoir jamais été au courant des retards industriels de l'A380. Et ce alors que Lagardère était tout de même le principal actionnaire français privé du groupe EADS, groupe détenu par Airbus à 80 %, et le principal dirigeant du conseil d'admini-

nistration. Ajoutons que l'État est un des principaux actionnaires d'EADS, avec les actionnaires privés français et allemands. Les dirigeants d'EADS et d'Airbus sont nommés avec l'accord du gouvernement. Bref, les liens entre EADS et les organismes étatiques sont nombreux. Il est donc difficile de croire que ces gens là n'étaient pas au courant des problèmes d'Airbus.

Dans un article intitulé *La vérité... sur le dégonflement de l'affaire EADS* daté du 24 septembre 2009, le journal *Challenge*, qu'on ne peut pourtant pas soupçonner de diffuser des idées subversives, émettait des doutes sur l'intégrité de l'enquête menée par l'AMF. En

effet, en juillet dernier, un certain Antoine Courtault, un représentant de la commission des sanctions de l'AMF, remettait un second rapport dans lequel, ô miracle, les deux tiers des accusations étaient rejetées, mettant ainsi hors de cause Daimler et Lagardère et dix des dix-sept dirigeants accusés.

Même si, finalement, tous seront auditionnés par la commission de sanction durant la semaine du 23 au 27 novembre, le moins qu'on puisse dire est qu'ils bénéficient de multiples soutiens politiques, en plus d'un bataillon de cinquante avocats. Un des accusés, le patron d'Airbus Thomas Enders, a déclaré d'ailleurs

d'une manière assez cynique : « Nous avons de bons avocats, nous avons le plein soutien de Louis (Louis Gallois, le patron actuel du groupe EADS, maison mère d'Airbus) et du conseil d'administration. Je ne m'inquiète pas beaucoup pour ça. »

Pourquoi s'inquiéterait-il, en effet ? Quelle que soit l'issue de verdict, il est bien peu probable que les accusés se retrouvent sur la paille. Contrairement aux milliers de travailleurs licenciés en 2008, ce qui permit à Airbus de réaliser 1,3 milliard d'économies et un bénéfice net de 1,79 milliard d'euros, soit 63 % du bénéfice d'EADS !

Aline RETESSE

• « Grand emprunt »

Des milliards pour les capitalistes qui seront remboursés par la population laborieuse

On en sait plus sur ce « grand emprunt » dont le gouvernement nous rebat les oreilles depuis des semaines. Bien que Sarkozy n'ait pas officiellement tranché, ce qu'il doit faire début décembre, cet emprunt se montera à 35 milliards, couverts exclusivement par les banques.

L'idée de faire appel aux particuliers, histoire d'en faire un test pour illustrer l'adhésion des rentiers à la politique présidentielle, a été prudemment abandonnée. Prétendument trop cher, mais surtout trop risquée en tant que mesure de la popularité de Sarkozy. Les banques seront sollicitées à hauteur de 23 milliards, les milliards complémentaires proviendront des 12 milliards que les grandes banques françaises viennent de rendre à l'État par anticipation du remboursement des prêts que le gouvernement leur avait généreusement accordés il y a un an, au pire moment de la crise financière.

En principe ces milliards devraient, nous dit-on, servir à

financer la recherche et l'innovation, ce qui ne précise rien sur la destination réelle de cet argent. Mais avant même de la connaître, si même c'est le cas un jour, on peut être certain qu'une bonne partie de ces milliards iront abonder d'une façon ou d'une autre, officiellement ou par des cheminements plus tortueux les profits d'un certain nombre de petites, moyennes et surtout grandes entreprises, sans qu'ils n'aient servi ni à la recherche ni à l'innovation. Apprenons-nous dans quelques années, dans un rapport de la Cour des comptes, que ces sommes ont servi à tout autre chose que leur destination officielle, comme celle-ci le constate régulièrement, après coup, dans des cas similaires ?

Mais toute cette mise en scène autour de ce « grand emprunt » est surtout une opération de publicité du gouvernement. En effet, l'État emprunte en permanence, sans faire à chaque fois cette mise en scène. Le quotidien *Le Monde* notait que l'État avait prévu d'emprunter dans la plus

grande discrétion 170 milliards d'euros en 2010, cinq fois plus que les 35 milliards du « grand emprunt ».

Ces milliards qui servent à l'État pour « payer ses fins de mois difficiles », il faut bien que le gouvernement les rembourse, capital et intérêts. Et qui sera sollicité pour le faire, si ce n'est comme à chaque fois la population laborieuse ? Les plus riches, ceux qui bénéficient de ces emprunts, ont leur fortune et leurs profits, bien à l'abri, protégés par un solide bouclier fiscal.

Pour culpabiliser l'opinion, le gouvernement a coutume d'invoquer « la note que nos enfants devront payer si aujourd'hui on ne se montre pas suffisamment responsable ». Mais il ne manifeste pas le même souci lorsque, en empruntant sans compter pour aider les plus riches, il hypothèque à la fois le présent et l'avenir des différentes générations de la population laborieuse.

Jean-Pierre VIAL

• Régions

« Folie fiscale »... mais de qui ?

Recevant des maires le 20 novembre, Sarkozy a pointé du doigt les Conseils régionaux, leur reprochant d'être trop dépensiers et oubliant que les régions héritent des charges que l'État leur a transférées.

Sarkozy avait laissé à ses ministres le soin de s'expliquer au congrès des maires, notamment sur la fin de la taxe professionnelle qui amputera considérablement le budget des collectivités locales pour faire un nouveau cadeau au patronat. Cependant, sitôt le rendez-vous annuel des maires terminé, quelque 700 d'entre eux ont été invités à l'Élysée. Le chef de l'État s'est montré flatteur pour les communes : « Vous ne devez pas être les oubliés de la France du XXI^e siècle », a-t-il déclaré.

De fait, les communes ne sont nullement oubliées... dans les coupes claires que l'État demande d'opérer dans les budgets des collectivités, aux dépens des emplois et des services rendus à la population. « J'ai promis que je ne remplacerais pas un fonctionnaire sur deux

partant à la retraite, mais si les collectivités en créent un de plus sur deux, comment s'en sortir ? », a lancé Sarkozy, fustigeant au passage « la folie fiscale qui s'est emparée d'un certain nombre de régions ». C'était une façon de commencer la campagne électorale de mars prochain, alors que les 26 régions sont, à deux exceptions près (l'Alsace et la Corse), présidées par la gauche.

Le chef de l'État s'est gardé de préciser que si les régions ont été « budgétivores » ces dernières années, c'est que l'État s'est déchargé sur elles de nombre de dépenses. L'entretien des lycées, le paiement du personnel d'accueil, d'entretien et de cantine, font désormais partie des « compétences obligatoires » des régions, pour un coût moyen de 88,32 euros par habitant en 2008, de même que le transport express régional pour 44,13 euros par habitant. D'autres dépenses, sans être obligatoires, ont de fait été transférées aux régions, comme une part des investissements pour les lignes TGV et la réno-

vation des gares (28,83 euros par habitant).

Alors, dans quels domaines Sarkozy voudrait-il que les régions rognent ? Faut-il qu'elles rognent sur les aides au logement et la politique de la ville (7,31 euros par habitant), sur la santé et l'action sociale (2,51 euros), sur le soutien aux associations ou aux initiatives locales (15,20 euros) ? En tout cas pour Sarkozy ce n'est certainement pas sur les aides au patronat. Les « aides aux entreprises » font partie des « compétences obligatoires » des régions. Elles se chiffrent à 18,51 euros par habitant auxquels s'ajoutent des cadeaux au titre de la formation professionnelle, de l'apprentissage, de l'innovation, etc. Au niveau des communes, de leurs groupements en communautés, des départements ou des régions, tout comme au niveau de l'État, les dépenses parmi les plus utiles aux milieux populaires sont dans le collimateur de ce gouvernement.

Jean SANDAY

• TVA dans la restauration

On nous sert une farce

Lundi 23 novembre le gouvernement a fait rejeter un amendement au budget 2010 proposé par la commission des Finances du Sénat qui demandait, devant le non-respect par les restaurateurs de leurs engagements, le retour à une TVA à 19,6 %.

On sait en effet que depuis le 1^{er} juillet la TVA dans la restauration est passée de 19,6 % à 5,5 %. En échange de ce cadeau estimé à plus de deux milliards d'euros, les restaurateurs devaient baisser les prix, embaucher et augmenter les salaires de leurs employés.

Mais au bout de six mois, aucune de ces promesses auxquelles s'étaient engagés leurs représentants n'a été tenue. Le gouvernement, par la voix de Luc Chatel, son porte-parole, a même dû reconnaître que la baisse des prix « ne concerne en gros que la moitié des restaurants » et que, alors qu'elle « était prévue à moins 3 %, nous sommes plutôt aujourd'hui sur une moyenne de moins 1,5 % ». Pour les embauches, alors qu'on nous parlait de 40 000 créations d'emplois, le secteur en aurait perdu 9 000 depuis le début 2009. Quant aux salaires, le patronat refuse toujours fermement d'envisager un treizième mois.

Bien sûr, la situation est très variable entre le petit restaurant de quartier, victime de la baisse du pouvoir d'achat de sa clientèle populaire, et le restaurant d'affaires à la clientèle aisée et qui

emploie des dizaines de salariés. Mais une chose est certaine, cette baisse de TVA a surtout profité aux restaurateurs tandis que, pour les consommateurs, il n'y avait même pas de quoi en faire un plat.

En octobre le gouvernement avait fait mine de hausser le ton, Christine Lagarde, la ministre du Budget, et Hervé Novelli, le secrétaire d'État aux PME, demandant aux restaurateurs de « faire des efforts ». Pour noyer le poisson, un comité de suivi de la baisse de la TVA était mis en place et une réunion était prévue le 15 décembre pour faire le point. On allait voir ce qu'on allait voir !

On n'a donc pas eu à attendre aussi longtemps ; en rejetant l'amendement du Sénat, Christine Lagarde a appelé les sénateurs à « attendre le 15 décembre avant de tirer les conclusions et de tirer l'échelle ». C'est évidemment se moquer du monde.

Le plus ridicule dans cette affaire est que le gouvernement, qui a fait voter contre cet amendement, le présente maintenant par la voix de Luc Chatel comme un « avertissement » pour les restaurateurs et un « coup de semonce montrant que le gouvernement tenait au respect des engagements ». Avec de tels pétards mouillés, les patrons de la restauration peuvent dormir tranquillement sur leur TVA économisée.

Cédric DUVAL



• Les menaces de Darcos contre les sans-papiers

Égalité des droits, régularisation !

Le ministre du Travail Xavier Darcos annonce de nouvelles mesures, soi-disant pour lutter contre le travail « au noir ». « On pourra fermer les entreprises qui emploient les sans-papiers », annonce-t-il, tout en indiquant que sa mission « n'est pas d'intervenir dans la question de la régularisation », mais de « vérifier si des entreprises emploient des étrangers sans titre de travail, et de les sanctionner ».

La grève de plus de 5 000 tra-

vailleurs sans-papiers de 1 800 entreprises n'est-elle donc pas une preuve suffisante ? Il est flagrant que l'activité économique, des chantiers à l'industrie en passant par la restauration, est due à des travailleurs dont une partie se voit refuser de simples papiers. Darcos prétend avoir besoin d'une « vérification », alors que les organismes chargés de prélever les cotisations des employeurs, les Urssaf, évaluaient en mars 2007 la fraude patronale liée au travail au noir entre 6,2 et 12,4 milliards d'euros, en

comptant le préjudice porté à la Sécurité sociale, à l'assurance chômage et à la retraite complémentaire. Selon cette enquête, dans le secteur des hôtels, cafés, restaurants, 30 % des établissements ne font pas de déclaration unique d'embauche, le taux des cotisations de Sécurité sociale éludées serait de l'ordre de 10 %.

Si les propos du ministre étaient autre chose que des paroles hypocrites, il commencerait par sanctionner le gouvernement auquel il appartient, car c'est bien lui qui, en

refusant la régularisation des sans-papiers, les contraint au travail au noir. Jusqu'à présent, les salariés non déclarés sont d'emblée exclus de toute régularisation, y compris quand leur employeur s'engage à fournir un contrat de travail. C'est le cas d'une partie des aides à domicile auprès de personnes âgées qui seraient prêtes à cotiser. Mais le gouvernement veut tirer parti d'une situation qu'il crée lui-même, et flatter l'opinion réactionnaire en lançant la police à la chasse à des travailleurs décl-

rés « clandestins », même s'ils travaillent ici depuis plusieurs années.

Face à cela, les travailleurs sans-papiers ont décidé de se faire entendre par la grève pour demander leur régularisation, et ce ne sont pas les rododromes de Darcos qui régleront la question. Et c'est toute la classe ouvrière qui a intérêt, avec cette régularisation, à l'égalité des droits entre tous les travailleurs.

Jean SANDAY

• En lutte pour la régularisation

La circulaire Besson ne mettra pas fin à la grève

Sans prendre le temps de discuter avec les grévistes et les syndicats, Eric Besson, ministre de l'Immigration, s'est empressé de sortir une nouvelle circulaire, qui ne recense pas les moyens de légaliser ces travailleurs. Au

contraire, elle pose des barrières discriminatoires à presque toute régularisation.

Un esprit normal dirait que, pour bénéficier des droits élémentaires de la législation sur le travail, il suffit d'être un salarié et de travailler. Pas du tout,

répond Besson.

Les immigrés de pays extérieurs à l'Union européenne voulant obtenir, « exceptionnellement » précise-t-il, un titre de séjour d'un an renouvelable, au titre du travail, seront soumis à cinq conditions cumulatives.

Pour commencer, ils devront prouver une présence en France d'une durée au moins égale à cinq ans. Pour quelle imposition cinq années de clandestinité ? Pas d'explication officielle !

Ils devront aussi prouver une ancienneté égale ou supérieure à douze mois de travail dans une même société. Cela exclut de la régularisation ceux que les patrons ne veulent pas déclarer, les emplois précaires, les travailleuses employées dans les aides aux personnes.

D'autre part, l'activité de ces salariés devra s'exercer dans un métier et une zone géographique ayant des difficultés de recrutement et ils devront présenter un projet de contrat de travail d'un employeur leur garantissant un CDI ou un CDD d'au moins douze mois et une rémunération au moins égale au smic, même en cas de travail à temps partiel. Beaucoup de travailleurs avec papiers seraient contents que le gouvernement impose de telles

conditions à leurs patrons !

La dernière exigence est facile à remplir pour des travailleurs présents en France depuis cinq ans, puisque c'est la compréhension, au moins élémentaire, de la langue française. Mais qui en jugera ?

Cette circulaire Besson n'est pas une circulaire à intégrer, c'est une circulaire qui maintiendra des dizaines de milliers de travailleurs sans aucun droit face à leurs employeurs. Des travailleurs qui ne sont pas des nouveaux arrivants, mais des salariés qui depuis des années sont déjà intégrés sur le marché du travail et qui sont nécessaires à l'économie.

Il y a vingt-cinq ans, après une année de travail avec une carte de séjour temporaire, un travailleur immigré ayant un emploi pouvait obtenir une carte de résident de dix ans. Mais depuis, les gouvernements successifs, de droite mais aussi

de gauche, pour plaire à l'électorat d'extrême droite, n'ont pas cessé d'entasser les restrictions aux régularisations. Sarkozy y ajoutant les expulsions massives et l'impossibilité des regroupements familiaux.

Besson dit qu'avec sa circulaire il n'y aura pas plus de mille régularisations... Il n'a pas pris la mesure de la détermination des sans-papiers grévistes qui réclament leur régularisation et du soutien qu'ils rencontrent parmi une partie de la population. Les piquets de grève s'étendent en Ile-de-France et touchent maintenant d'autres régions, comme Creil et Compiègne dans l'Oise ou même la ville de Lyon. Et depuis quelques semaines des sans-papiers chinois se joignent au mouvement. Un mouvement que la circulaire Besson n'arrêtera pas !

Louis BASTILLE



• ADIA – Asnières

Les sans-papiers grévistes au pied de la tour

Au pied de la tour d'Asnières, à deux pas du pont de Gennevilliers, se tient une agence d'intérim ADIA qui est occupée depuis la fin octobre par les sans-papiers grévistes. Ils sont là, entre vingt et cinquante, déterminés à obtenir leur régularisation. La société d'intérim les a assignés en référé au tribunal de grande instance de Nanterre jeudi 19 novembre.

ADIA a dénié aux occupants le titre de grévistes, déclarant qu'il ne lui est pas possible d'embaucher des sans-papiers car elle est tenue par la préfecture de « faire une déclaration au moins deux jours ouvrables avant la date d'embauche ». Cela bien fait rire les huit grévistes présents au tribunal, qui étaient tous venus avec leur dernière feuille de paie. Mieux même, leur avocate a signalé le SMS qu'avait reçu l'un d'entre eux, la nuit précédente à 3 h du matin, pour lui proposer un travail à Villeneuve-la-Garenne.

Le délibéré, rendu lundi 23 novembre, a certes donné raison à l'entreprise ADIA face aux grévistes, mais leur détermination n'est pas entamée pour autant. Ils sont toujours là nombreux. Régulièrement l'aspirateur est passé dans l'agence de façon à la laisser propre. Les deux vigiles que la société d'intérim a mandatés ne sont pas débordés et entretiennent de bons rapports avec les grévistes.

Les salariés grévistes en ont par-dessus la tête de cette situation où ils craignent constamment les contrôles et l'expulsion. Certains sont là depuis des années. Les uns sont célibataires, les autres ont femme et enfants au Mali. Mais pour tous, le combat est engagé et ils ne veulent pas baisser les bras.

Vivre cachés alors qu'ils travaillent régulièrement n'est plus une vie. Et ils sont bien déterminés à continuer le combat pour leur régularisation.

Correspondant LO

NON à l'immigration jetable !

Contre la politique anti-immigrés du gouvernement. Pour la régularisation de tous les travailleurs sans papiers ainsi que leurs familles, Lutte Ouvrière appelle à se joindre à la manifestation :

dimanche 29 novembre à 14 h 30,

place Édmond-Rostand à Paris 6° (métro Luxembourg) qui se dirigera vers le ministère de l'Immigration, rue de Grenelle dans le 7°.



• Pôle Emploi

Effectif insuffisant face à la montée du chômage

Devant des cadres de Pôle Emploi réunis le 23 novembre à Paris, Sarkozy s'est senti obligé de reconnaître que les employés n'arrivaient pas à traiter comme il le faudrait le suivi et l'indemnisation des chômeurs.

Tout en défendant la fusion entre l'ANPE et l'Assedic qui a donné naissance à Pôle Emploi début 2009, il a cependant déclaré que, dans le contexte actuel de montée du chômage, il n'était « pas fermé » à l'embauche de renforts dans certaines régions. Mais pas question d'embauches définitives : les salariés embauchés n'auront droit qu'à un CDD... valable jusqu'à la fin de la crise. Et comme le

gouvernement parle déjà de « reprise », en dépit de ce que chacun peut vivre, il y a fort à craindre que ces embauches soient éphémères...

La fusion entre les deux organismes avait pour objectif de diminuer le nombre d'employés et, comme il fallait s'y attendre, elle a amené un engorgement dans le traitement des dossiers des chômeurs. Si l'on y ajoute la montée brutale du chômage due à la crise, qui se traduit par des dizaines de milliers de licenciement d'intérimaires et de CDD et la multiplication de plans prétendument sociaux, cela crée une situation de blocage dont pâtissent les chômeurs en premier lieu, mais aussi les employés de Pôle Emploi. Selon les syndicats, en



période dite normale l'effectif pour fonctionner correctement devrait être d'au moins 60 000 personnes ; or les employés ne sont que 48 000. Et alors que le gouvernement s'était engagé à ce que chaque employé ne suive que 30 à 60 chômeurs selon la complexité des dossiers, ils doivent traiter 64 dossiers en moyenne, ce qui veut dire beaucoup plus pour certains d'entre eux.

Face à ce sous-effectif criant et à la surcharge de travail qui en découle, les salariés de Pôle Emploi avaient été nombreux (plus de 40 %) à faire grève en octobre pour réclamer des embauches. C'est sans doute la crainte de coups de colère, à la fois parmi les salariés de Pôle Emploi et les chômeurs qui attendent de percevoir leurs indemnités, à défaut qu'on leur propose un emploi qui n'existe

pas, qui a conduit Sarkozy à autoriser des embauches.

Le nombre n'a pas encore été annoncé, mais il y a tout à craindre qu'il soit insuffisant et, de toute façon, elles doivent être faites en CDI, pour que les futurs embauchés de Pôle Emploi ne deviennent pas à leur tour des chômeurs dans quelques mois !

Marianne LAMIRAL

• Plan banlieue

Un flop attendu

Quatre ans après les émeutes dans certaines cités de la région parisienne et presque deux ans après l'annonce d'une série de mesures que Sarkozy n'avait pas hésité, avec son sens habituel de la mesure, à comparer au plan Marshall de reconstruction de l'Europe après les destructions de la Seconde Guerre mondiale, un premier bilan du plan Espoir banlieue vient d'être fait.

La secrétaire d'État à la Ville Fadela Amara y trouve quelques résultats encourageants. Elle fait référence en particulier aux « internats d'excellence », dont le nombre devrait augmenter dans le cadre des dépenses liées au grand emprunt. Mais extraire quelques élèves brillants des cités populaires pour en faire des cadres dans cette société injuste, en quoi est-ce une perspective pour la masse de la jeunesse des quartiers livrée au chômage ?

En février 2008, Sarkozy avait annoncé que 53 entreprises s'étaient engagées à embaucher 11 000 jeunes rien que cette année-là. Mais, indépendamment même des subventions d'État probablement encaissées sous forme d'exonérations d'impôts et de cotisations sociales, combien de ces emplois promis ont-ils perduré,

ou même vu le jour ? La grande innovation était alors les « contrats d'autonomie » passés entre un jeune et un organisme de formation. Ces contrats devaient atteindre le chiffre de 45 000, au point de diviser par deux le chômage des jeunes en banlieue.

Fadela Amara déclarait ainsi avec mépris lutter contre « la glandouille ». Mais ces formations se sont souvent réduites à apprendre à rédiger un CV et une lettre de motivation. Sur les 5 000 jeunes en tout passés par ce coaching, à peine un tiers ont obtenu d'entrer ne serait-ce que dans une vraie formation à un métier, ou le début d'un contrat de travail, même précaire. Par contre, des sociétés privées ont largement bénéficié des 40 millions d'euros débloqués pour ce programme, comme Ingeus dans l'Essonne qui, bien que n'ayant trouvé du travail qu'à peine à un cinquième des jeunes passés entre ses mains, a touché jusqu'à 9 000 euros par coaching.

Dès le départ, ce énième « plan banlieue » avec ses mesures bidon a concentré toutes les tares de ses prédécesseurs. Le gouvernement très vite a effacé ses promesses orales de consacrer près d'un milliard d'euros à ces mesures, et chaque ministre s'est évertué à détourner les quelques aspects positifs. Ainsi,

sur les quarante-trois centres de santé et de soins annoncés, trois seulement ont été créés en banlieue.

Comment un gouvernement qui consacre l'argent de l'État au financement du patronat et taille dans les financements des services publics à la population pourrait-il régler ou ne serait-ce que diminuer le chômage et la précarité des jeunes des banlieues, qui dépassent les 40 % ? Ceux-ci ne sont que le symptôme aggravé du sort de



tout le monde du travail, relégué dans des quartiers de plus en plus délabrés, subissant de plein fouet les licenciements et

la montée de la pauvreté... du fait de la politique de ce même gouvernement.

Giles BOTI

• Identité nationale

Un guide qui ne vaut pas le détour

Besson a sorti un petit guide pour la conduite des débats locaux sur l'identité nationale. Si c'est une aide pour les préfets et leurs services qui en seront chargés, on ne peut pas dire que le ministre ait une haute idée de leurs capacités intellectuelles.

Il s'agit d'une série de questions redondantes, où le grotesque se mêle à l'odieux.

Côté grotesque, les éléments de l'identité nationale suggérés par Besson vont de « nos valeurs ? » (de quoi parle-t-il ?), à « notre vin » (pourquoi pas ?), en passant par « nos » cathédrales, ou

« notre » agriculture, ou « notre » culture. Et si, à la fin de son inventaire à la Prévert, le ministre a oublié le raton-laveur, c'est sans doute que quelques éléments manquent à sa culture.

Côté odieux, on a droit à une demi-page de questions sur l'accueil et l'intégration des étrangers, dont celle-ci : « Comment éviter l'arrivée sur notre territoire d'étrangers en situation irrégulière, aux conditions de vie précaires génératrices de désordres divers (travail clandestin, délinquance) et entretenant, dans une partie de la population, la suspicion vis-

à-vis de l'ensemble des étrangers ? » Quel hypocrite qui, sous prétexte de défendre les « bons » étrangers, diffuse l'amalgame tendancieux entre étranger et délinquant !

Quoi qu'en pense Besson, un sondage Tns-Sofres récent sur l'identité nationale commandé par le journal *La Croix*, qui n'est pas particulièrement extrémiste, révèle que, pour les sondés, ce qui rapproche le plus les gens entre eux, ce n'est ni la religion (dernière place) ni la nationalité (avant-dernière) mais le milieu social. Sans commentaire !

Sylvie MARÉCHAL

• **Présidence de l'Union européenne**

Surtout ne pas faire d'ombre aux grandes puissances

« L'Europe choisit un inconnu », « une Europe minimaliste », « encore un faux départ pour l'Europe »... Les commentaires ont été quasi unanimes après la désignation, le 19 novembre par les vingt-sept États de l'Union européenne, de celui qui devient le premier président permanent du Conseil européen, c'est-à-dire de la réunion des vingt-sept chefs d'État ou de gouvernement des pays membres.

La désignation à ce poste de Premier ministre belge, Herman Van Rompuy, met un terme au système jusqu'alors en vigueur d'une présidence de l'Union européenne qu'exerçait, pour six mois et à tour de rôle, chacun de ses États membres, une fonction purement honorifique. C'est en disant vouloir donner à l'Union une direction reconnue et durable (le mandat de deux ans et demi est renouvelable une fois) que le traité de Lisbonne avait créé tout exprès un poste élu de président de l'Union. Pourtant, le moins que l'on puisse dire est que Van Rompuy n'a rien d'une personnalité européenne de premier, ni même de second plan. En fait, c'est même précisément pour cela qu'on l'a choisi, dans l'esprit du traité de Lisbonne, ce résultat bancal de laborieuses tractations entre les

puissances qui dominent le continent : la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la France.

Les marchandages qui ont présidé à l'élection du « président de l'Europe » sont de la même eau. Dans un premier temps, Londres et Paris soutenaient la candidature de l'ex-Premier ministre Tony Blair. Mais Berlin et les « petits » États européens n'en voulaient pas, mettant en avant le Premier ministre luxembourgeois, Jean-Claude Juncker... que refusaient Paris et Londres. Quant à l'ex-présidente d'un de ces petits pays, la Lettonie, Vike-Freiberga, qui avait eu l'outrecuidance de se présenter sans avoir l'aval du trio anglo-franco-allemand, elle fut sortie de la compétition plus vite qu'elle n'y était entrée.

Finalement, Nicolas Sarkozy et Angela Merkel se sont mis



d'accord sur le compromis Van Rompuy, tout en dédommageant leur compère Gordon Brown. En effet, le poste élu de

haut représentant (ministre aux Affaires étrangères de l'Union va à la commissaire européenne au Commerce,

lady Ashton, baronne et travailleuse de son état. Son élection devrait, paraît-il, satisfaire les partis socialistes européens en rétablissant un certain équilibre, puisque Van Rompuy est notoirement de droite.

Il peut sembler paradoxal, sinon cocasse, que la Grande-Bretagne hérite de ce poste alors que les représentants de l'État britannique et de sa bourgeoisie se sont toujours opposés à l'idée même d'un ministère européen des Affaires étrangères. Mais ce n'est que caractéristique de cette Europe de la bourgeoisie, tiraillée entre les intérêts divergents des puissances impérialistes du continent et leur besoin impérieux de donner un cadre plus large à leur commerce et à leurs capitaux.

Ce qu'ils appellent « l'Europe unie » reste d'abord celle de leurs capitaux. Quant à l'union politique de cette Europe-là, les divergences d'intérêts entre ses États continuent de la faire ressembler à une coquille vide. Même avec deux potiches à sa tête.

Pierre LAFFITTE

• **Grande-Bretagne**

Chemins de fer privés ou pseudo-publics La situation lamentable des transports

Le 13 novembre, East Coast, la plus importante des lignes de chemin de fer britanniques – reliant Londres et Edimbourg, en Ecosse – a été « renationalisée ». Ce qui ne signifie nullement que le gouvernement travailliste entende revenir sur la privatisation des chemins de fer, réalisée il y a treize ans, par les conservateurs.

À l'époque le transport passagers fut subdivisé en secteurs géographiques cédés en franchise à des entreprises privées. Il était prévu d'assurer à chaque secteur franchisé une rentabilité minimum, en partie financée par des subventions publiques. Mais les contrats de franchise permettaient aussi à leurs titulaires, s'ils jugeaient leurs profits trop bas, de s'en débarrasser à peu de frais par

une simple astuce comptable.

C'est ce qu'a fait le titulaire d'East Coast National Express, qui est aussi le numéro un britannique du transport par autocar. Trouver un repeneur étant hors de question, le gouvernement a gardé la ligne dans son giron – mais, comme le souligne le ministère des Transports, à titre provisoire et sous le contrôle d'une entreprise de droit privé (DOR ou Chemins de fer administrés directement).

Ce n'est pas la première fois que le gouvernement est amené à reprendre des pans des chemins de fer privatisés, suite au défaut d'un opérateur. Dans le passé, d'autres franchises, dont une contrôlée par Veolia, ont fait de brefs passages sous contrôle étatique avant d'être repassées au privé.

Network Rail, l'entreprise responsable de l'infrastructure (voies, signalisation et stations), a fait exception en restant publique, en apparence au moins. Elle fut en fait renationalisée lorsqu'une série d'accidents graves mit en lumière le coût exorbitant du parasitisme de ses actionnaires dans une entreprise vivant avant tout de fonds publics. Mais ce sont en fait les compagnies privées du chemin de fer qui assurent collectivement la gestion des huit milliards d'euros de subventions annuelles de l'État au fonctionnement du réseau – dont elles sont les bénéficiaires !

C'est dire tout le pouvoir que les actionnaires continuent à exercer sur ces entreprises pseudo-publics. Ce n'est d'ailleurs pas pour rien si, après

avoir licencié 15 % de ses ouvriers ces derniers mois, Network Rail prévoit de licencier la totalité des 13 000 ouvriers restants, et la ré-embauche d'une partie d'entre eux avec des salaires plus bas et des horaires aggravés. Et tant pis pour la sécurité des trains !

Pendant ce temps, les conditions se dégradent sur l'ensemble du réseau. Comble d'ironie, la patronne de l'entreprise « publique » DOR vient tout droit d'un géant privé du transport par bus, First, qui contrôle trois franchises du rail. Dans ces trois secteurs, il a suffi que les conducteurs refusent de travailler soit le dimanche, soit pendant leurs jours de repos (pour protester contre une « augmentation de 0 % » en 2010), pour que tous les services du dimanche doivent être

supprimés sur deux secteurs, et que la moitié des trains doivent être annulés tous les jours sur le réseau banlieue de la troisième.

Jamais on n'avait vu un tel sous-effectif parmi les conducteurs. Et ce qui est vrai des conducteurs chez First l'est de toutes les autres catégories de cheminots et de toutes les franchises, y compris chez East Coast, où la direction a d'ores et déjà annoncé à la fois son refus de changer de politique dans ce domaine et une hausse « commerciale » des tarifs de 5 % !

La question qui se pose aujourd'hui est de savoir ce qui se produira en premier : une explosion du ras-le-bol des cheminots ou un nouveau désastre ferroviaire dont tous les éléments s'accumulent depuis des années.

François ROULEAU

• **Emissions de CO₂**

La croissance démographique responsable ?

Dans son rapport 2009 sur l'état de la population mondiale, le Fonds des Nations unies pour la population (Unfpa) pointe la croissance démographique comme facteur de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du monde.

Il insiste en particulier sur les émissions de CO₂ par les pays en développement. Les présentant comme « gonflées par la croissance démographique et les progrès de l'aisance », il leur reproche de représenter désormais plus de la moitié du volume total mondial des émissions de CO₂. Ainsi, selon le rapport, le Tiers Monde risque de devenir dans l'avenir responsable de la plus grande partie de l'augmentation de ces émissions.

L'Unfpa ajoute que « chaque naissance entraîne non seulement les émissions imputables à ce nouvel être durant tout le cours de sa vie, mais aussi les émissions produites par tous ses descendants ». Certes, chaque être humain, et même le plus démuné d'entre eux, émet du CO₂, et cela à chacune de ses expirations ! Faute de pouvoir les empêcher de respirer, il faudrait donc éviter de faire des enfants...

Dans son rapport, l'Unfpa explique que la limitation des naissances permettrait de diminuer de manière significative les émissions de CO₂ : il reprend les calculs d'un climatologue américain qui estime que, si le scénario à faible croissance démographique (8 milliards d'humains en 2050) se réalisait plutôt que le scénario moyen (un peu plus de 9 milliards), cela éviterait l'émission de 1 à 2 milliards de tonnes de CO₂.

En reprenant à son compte ces chiffres, l'Unfpa essaie-t-il d'obtenir un peu plus de crédits pour la planification familiale dans le monde ? Le fait est que les aides accordées par les pays riches se sont raréfiées ces dernières années, passant de 723 millions de dollars en 1995 à 338 millions en 2007... Mais à trop vouloir convaincre, l'Unfpa en vient à ces arguments malthusiens, accusant la surpopulation d'être responsable des maux de la planète, et non le système économique.

Valérie FONTAINE

• **États-Unis**

Accumulation de richesses à un pôle Accumulation de pauvreté à un autre

Selon les derniers chiffres officiels, le chômage aux États-Unis touche 10,2 % de la population active, le taux le plus élevé depuis vingt-six ans. Plus significative peut-être sur la dégradation des conditions de vie est la statistique sur la faim dans le pays publiée le 17 novembre par le ministère de l'Agriculture : 49 millions d'Américains sont comptés en état « d'insécurité alimentaire » en 2008, une hausse de 31 % en un an.

Les États-Unis restent pourtant parmi les principales puissances agricoles de la planète et le

pays n'a été dévasté ni par une catastrophe climatique, ni par une guerre. L'augmentation de la misère et de la détresse alimentaire sont bien à porter au compte de la crise économique et de ses conséquences pour les familles populaires.

Dans le même temps, la presse économique se répand sur les « opportunités d'investissement » saisies par le milliardaire américain Warren Buffet grâce à la crise économique en rachetant des actions du groupe pétrolier Exxon, de Nestlé ou du groupe de la distribution Wal-Mart. Dans cette dernière société, la participation de Buffet est passée de 19,9 millions

d'actions fin juin à 37,8 fin septembre. Il a aussi déboursé, début novembre, 26 milliards de dollars pour racheter la majorité du capital de la société de chemin de fer américaine Burlington Northern Santa Fe.

Il y a un an, en pleine crise financière, Warren Buffet et ses milliards avaient été présentés par la presse comme un sauveur potentiel de la finance américaine. Il avait investi 5 milliards de dollars dans la banque Goldman Sachs à un moment où l'action chutait de 115 à 60 dollars. Mais aujourd'hui l'action est remontée à plus de 170 dollars après que l'État fédéral américain

a ouvert tout grand les vannes de l'argent public aux banques. Ainsi, si certains commentateurs s'extasiaient sur le « génie » de Buffet, ils oublient qu'actuellement il fait « ses courses » en partie grâce à l'argent public versé à Goldman Sachs.

Cette concentration du capital illustrée par les positions prises par Warren Buffet dans des entreprises variées ne va sauver aucun travailleur aux États-Unis du licenciement, du chômage, de la misère. La richesse à un pôle, la misère à un autre, voilà ce que la crise actuelle accélère de façon impitoyable.

Boris SAVIN

• **Maroc**

La façade est repeinte sur ce qui reste un régime de caserne

Les autorités marocaines aiment à dire que depuis le règne de Mohamed VI, le régime politique du pays s'est libéralisé. L'appréciation est souvent reprise en France par des commentateurs. En réalité, la monarchie marocaine reste une dictature. Notamment, elle continue de ne reconnaître aucun droit au Sahara occidental où, depuis 1979 qu'il a été absorbé par le Maroc, un combat pour l'indépendance nationale est mené.

Cette situation a été rappelée par l'arrestation, le 8 octobre dernier, de sept militants sahraouis à leur descente d'avion à l'aéroport de Casablanca alors qu'ils revenaient d'une visite dans un camp de réfugiés du sud-ouest de l'Algérie. Parmi les sept militants emprisonnés figure Brahim Dahane, président de l'Association sahraouie des victimes des violations graves des droits de l'homme (ASVDH), qui avait déjà été emprisonné et torturé de 1987 à 1991, sous Hassan II. Il a été incarcéré cette fois pour « haute trahison » et devrait être jugé par un tribunal militaire. Lundi 16 novembre, Brahim Dahane a reçu des autorités suédoises un prix attribué chaque année à un militant des droits de l'homme emprisonné.

Dans le même temps, une autre militante sahraouie, Aminatou Haidar, a eu maille à partir avec les autorités marocaines... alors qu'elle revenait de



Répression d'une manifestation à Rabat en juillet 2008 pour réclamer des emplois dans les services publics.

New York où le prix du courage civil venait de lui être remis. Elle a été expulsée vers les Canaries sous prétexte qu'elle avait inscrit sur sa fiche d'entrée au Maroc qu'elle était résidente du Sahara occidental. Le ministre marocain des Affaires étrangères a simplement déclaré qu'elle avait « rejeté sa nationalité marocaine ». Depuis son expulsion, Aminatou Haidar mène une grève de la faim

Dans un discours prononcé le 6 novembre dernier, Mohamed VI a expliqué toute la subtilité du droit à exprimer au Maroc une position contraire à celle du pouvoir : « Notre attachement à un État de droit n'a d'égal que notre refus de l'exploitation détestable des acquis dont jouit notre pays en matière de liberté et de droits humains. » Au Maroc, la liberté et les droits

existent, mais il faut en user avec beaucoup de modération. Du côté des autorités françaises, cela ne semble d'ailleurs

gêner personne – tout comme c'était déjà le cas à l'époque d'Hassan II.

Boris SAVIN

Au sommaire de Lutte de Classe n° 123 (novembre 2009)

- **France**
Les états d'âme de la majorité et les calculs de l'opposition
Le faux problème de l'identité nationale, la vraie question de l'identité sociale
- **Russie**
La crise mondiale souligne, et aggrave, la crise permanente de la société post-soviétique
- **États-Unis**
Couverture médicale à vendre... si on a de l'argent pour l'acheter
- **Corée du Sud**
L'offensive de la bourgeoisie contre la classe ouvrière

Prix : 2 euros - Envoi contre quatre timbres à 0,56 euro

• Disparition de la CNDS

Éviter les rapports qui fâchent ?

La Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS) devrait disparaître, et ses attributions être transférées à un Défenseur des droits. Peu connue, cette Commission est composée de parlementaires, de magistrats désignés par le président de la République, les présidents du Sénat ou de l'Assemblée et de six personnalités qualifiées. Elle a été créée en 2000 et a le pouvoir d'enquêter sur le comportement des forces de sécurité publiques (police, gendarmerie, personnel pénitentiaire) ou privées envers un plaignant, à condition que le cas lui ait été transmis par un parlementaire.

Admise seulement à formuler des avis, cette commission le fait en termes très mesurés mais un certain nombre de ces avis ont épinglé le comportement de gendarmes comme ceux qui, pressentis pour une information sur la drogue, avaient déclenché une fouille en règle de collégiens à Marciac en novembre 2008. Un rapport a également mis le doigt sur les abus des forces de sécurité vis-à-vis des mineurs, comme le recours abusif au menottage et le manque d'impartialité. Elle a également relevé la pression exercée

sur les personnels de sécurité par les objectifs chiffrés.

Se défendant de partialité en faveur des victimes, la Commission met en avant le fait que seulement 60 % des saisines conduisent à la reconnaissance d'un manquement. Malgré toutes ces précautions, elle a déclenché des réactions d'hostilité chez certains syndicats de police et, selon ses propres termes, des « relations problématiques » avec les ministres de tutelle.

La disparition de cet organisme un peu critique, et de plus créé par la gauche, ne

déplaît certainement pas au gouvernement Sarkozy. Il sera remplacé par un défenseur des droits, personnage unique nommé en conseil des ministres, chargé de tous les litiges entre les citoyens et l'administration et présenté comme plus efficace pour la protection des libertés. On peut en douter.

La protection des libertés n'est pour le gouvernement qu'un thème de discours et une vague concession à l'image que doit donner un État moderne. Derrière celle-ci, il y a la réalité quotidienne des expulsions musclées de travailleurs immigrés, des violences contre les jeunes qui manifestent et contre les travailleurs qui refusent les licenciements. Dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres qui touchent au pouvoir économique ou politique, tout contrôle, toute intervention critique sont malvenus.

Sylvie MARÉCHAL

• À Chaumont (Haute-Marne)

Mobilisation contre le ministre... et le maire !

Mardi 24 novembre, plus de 350 personnes ont répondu à l'appel des organisations syndicales locales et régionales de l'Éducation nationale à manifester contre les milliers de suppressions de postes et les dégradations des conditions de travail et d'enseignement.

Il a été choisi de manifester à Chaumont, préfecture de la

Haute-Marne, parce que Luc Chatel, ministre de l'Éducation nationale, y sévit aussi comme maire. Il faut croire que les enseignants ne sont pas les seuls à contester sa politique car des jeunes et la population locale se sont joints au défilé derrière les cortèges syndicaux. Des travailleurs du Centre d'information et d'orientation (CIO) étaient

également là pour protester contre leur progressive disparition. Et en fin de manifestation, une protestation s'est ajoutée contre les arrestations et les violences arbitraires de la police à l'encontre de jeunes lycéens de Reims lors de la visite du Premier ministre Fillon et de Chatel au lycée Roosevelt jeudi 19 novembre.

Correspondant LO



• Fillon à Reims

L'éducation à coup de matraque

Jeudi 19 novembre, François Fillon, accompagné du ministre de l'Éducation nationale, Luc Chatel, et de la ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, Valérie Pécresse, sont venus au lycée Roosevelt à Reims promouvoir la future réforme des lycées. À cette occasion, 200 lycéens ont voulu manifester.

Les policiers, qui avaient déjà fait place nette en faisant mettre en fourrière les véhicules garés près de l'entrée du lycée, ont chargé sans sommation le cortège des lycéens. Résultat, des coups de poing, de casque, de matraque, de bouclier... la violence s'est abattue sur tous les lycéens présents, manifestants ou pas.

Douze lycéens et étudiants ont été interpellés, puis accusés d'avoir lancé des projectiles. Après 24 heures de garde à vue, ils sont passés en « comparution immédiate ». Les mineurs ont été relaxés mais ceux de dix-huit ans et plus ont été condamnés à des peines allant de trois à quatre mois de prison avec sursis. Cela alors que même le seul témoignage, celui d'un gendarme touché par un projectile, indiquait que les accusés ne pouvaient être les auteurs des faits reprochés.

Des parents, enseignants, lycéens et étudiants indignés ont décidé d'ajouter la condamnation de ces violences policières aux motifs de la manifestation du 24 novembre à Reims.

Correspondant LO

Journées peu tranquilles à Clichy

Depuis une semaine, 300 locataires, excédés par la hausse des charges, manifestent dans les rues de Clichy, dans les Hauts-de-Seine.

En effet, début novembre, les 3 800 locataires du parc HLM municipal ont reçu des décomptes de régularisation des charges 2007 et 2008 leur réclamant des centaines, voire des milliers d'euros pour certains. Au retard d'un an des régularisations 2007 s'ajoutait pour certains immeubles une augmentation de 25 % de la facture de chauffage en 2008.

Après trois soirs de manifestation devant la Maison de l'Habitat ou la mairie (le maire, membre du Parti socialiste, est aussi le président de l'Office Public de l'Habitat), les représentants des Amicales de locataires ont obtenu l'étalement des paiements sur 24 mois et une prolongation d'un mois de la période de vérification des charges avant le paiement.

Les anomalies ne manquent pas, comme des contrats non datés, des factures ne mentionnant pas leur paiement par le Trésor Public, des compteurs individuels de chauffage non relevés depuis deux ans alors que les locataires de certains immeubles payent 20 euros par mois leur location.

Mais le clou fut en fin de semaine quand le directeur de l'Office est venu s'expliquer devant une assemblée d'amicale de locataires en avouant :

« J'ai fait une erreur », en fait, « il faut faire ça, plus ça, moins ça », a-t-il expliqué en brandissant un décompte illisible pour la majorité des présents. Une paille ! Après rectification, les locataires ont reçu deux jours plus tard de nouveaux décomptes avec une note de chauffage ayant baissé de... 45 %.

Or le chauffage urbain à Clichy est sujet à de grands débats depuis des années. En effet, il est assuré par la société Elyo, filiale du groupe Suez et de nombreux élus réclament une commission d'enquête car ils pensent que le bail ayant été renouvelé sans discussion par le maire en 1995, la société pratique des « trop perçus » au détriment de la ville et des locataires.

C'est l'amicale de locataires marquée plutôt à droite qui a pris la tête de ces manifestations, bénéficiant du soutien des élus UMP et Modem. Les amicales telles que la CNL et la CSF, défendant bien sûr les locataires, étaient plus prudentes en ne voulant pas crier haro sur la mairie socialiste ! En tout cas, ce recul et cette diminution de la charge de chauffage satisfont dans un premier temps les locataires qui, déjà victimes de la crise par les non-augmentations de salaires, voyaient d'un mauvais œil ces rappels de charge. Et dans un deuxième temps ils vont pouvoir contrôler les comptes, ayant un mois supplémentaire pour le faire.

Correspondant LO

• La Poste-Services financiers – Ile-de-France

Trop c'est trop

Comme ailleurs à La Poste, aux services financiers les restructurations sont sans fin. Un nouveau chamboulement vise à faire basculer certaines activités dans plusieurs centres de province, dans le cadre d'une réorganisation nationale de tout ce qu'on appelait il y a peu, les chèques postaux. La direction tait son objectif chiffré de suppressions d'emplois, alors que c'est bien sûr son but principal.

Lorsque, début novembre, les syndicats ont appelé ensemble à des heures d'information, près de 300 employés sont venus aux nouvelles, inquiets de l'avenir. Ces assemblées ont été suivies d'une délégation massive chez le chef de centre, où s'est exprimé tout simplement le ras-le-bol des restructurations : le personnel voudrait pouvoir poser ses valises. Ce directeur, qui a cru pouvoir nous menacer alors du retrait d'un jour de salaire, s'est fait copieusement huer : il y avait de l'ambiance...

Il y en a assez des déplacements, des objectifs chiffrés, des pressions pour nous « booster » dans les services clientèle, des clients mécontents sans arrêt au téléphone, des licenciements de collègues CDD, après qu'ils ont bouché tant bien que mal quel-

ques trous...

Malgré la crise, La Banque Postale, donneur d'ordre, explose ses chiffres. On veut nous faire accepter en même temps les hausses de trafic et les suppressions d'emplois. Et tout cela sur fond de privatisation de La Poste, où chacun se demande à quelle nouvelle sauce on va encore nous manger.

Avec ses objectifs de pro-

ductivité pour « faire aussi bien que les banques », la direction a généralisé les mêmes méthodes dans tous les services, services production comme services clients. Ce faisant elle a généralisé le mécontentement.

En allant l'exprimer nombreux, tous services confondus, cela nous a confortés dans l'idée que c'était possible de réagir collectivement, et de se défendre face aux pressions continues.

À la gamelle ?

Sauf la CGT, tous les syndicats, SUD en tête, ont choisi de signer l'accord portant le nouveau projet de réorganisation des services financiers de La Poste, alors que celui-ci venait de faire l'unanimité du personnel contre lui.

Dans ce projet, la direction n'ose même pas avouer quels sont ses objectifs chiffrés de suppressions d'emplois. Elle demande juste l'aval des syndicats pour les réorganisations prévues, et qui pourraient « également être étendues à d'éventuelles autres réorganisations, non connues à ce jour, qui pourraient intervenir d'ici fin 2010 »...

Non seulement les syndicats signataires acceptent ainsi à l'avance toutes les atta-

ques que le personnel ne veut plus subir, mais ils cautionnent à l'avance tous les licenciements réels ou déguisés voulus par les dirigeants.

SUD avait justifié à l'avance sa signature sous prétexte de pouvoir participer aux commissions de suivi. Son responsable, un des principaux porte-parole de SUD-PTT, a fait le tour de ses militants sceptiques, pour les convaincre du bien-fondé de cette signature. Comme quoi on peut jouer les syndicats radicaux, parler même de grève illimitée jusqu'à satisfaction, il est vrai de façon complètement artificielle, et s'aplatir devant la direction dans l'espoir d'un peu de « grain à moudre ».

Correspondant LO



• ICTS-Roissy

Agence de sécurité ou agence de mannequins ?

À Roissy, ICTS, qui se vante d'être le « groupe leader dans la sûreté aéroportuaire » vient d'émettre un projet de « code de l'uniforme » qui a un bon siècle de décalage horaire.

Dans une note de trois pages remise au Comité d'Hygiène et de Sécurité-Conditions de Travail (CHS-CT) et où il est surtout question de la présentation des agents chargés de fouiller bagages et passagers, la direction explique, par exemple, que pour les hommes la longueur des cheveux doit être « limitée dans la nuque au bord supérieur du col de la chemise, la mèche à mi-front » ; « l'eau de toilette sera discrète » ; « le crâne rasé est interdit... seule la calvitie naturelle est admise » ; et que les accessoires divers ne sont pas autorisés, sauf « une montre classique, une gourmette discrète ou ou argent... » Bref, ICTS n'embaucherait ni Thierry Henry avec son crâne rasé, ni Sarkozy qui porte une Rolex.

Les femmes, elles, doivent avoir un « maquillage discret, les ongles manucurés ». Elles ne doivent pas porter de jupe « si elles ont des chaussettes ou des chaussures de sécurité ». Les bracelets, si elles en portent, doivent être « en or ou en argent » et les colliers « de perles blanches nacrées ou ivoire... doivent être discrets ».

L'auteur de ces perles pousse la bêtise jusqu'à préciser que « le bonnet ou la parka se portent à l'extérieur quand il fait froid » ; que le pack « pluie » se porte « quand il pleut » et que le gilet fluo se porte « par-dessus l'uniforme », mais se garde bien de nous expliquer comment on pourrait se payer manucures et bijoux d'or et d'argent avec des salaires proches du smic !

Car à ICTS, les vrais problèmes sont ailleurs et la direction, au lieu de jouer les stylistes, serait bien inspirée de faire décoller les salaires, de proposer des horaires de travail et de repas qui ne changent pas chaque jour à sa « discrétion » et de respecter la convention collective pour tout ce qui concerne les congés, les repos et les pauses !

La dignité des travailleurs d'abord, pour le « look », on verra après...

Correspondant LO

• La Poste – Lyon

Les facteurs de Dardilly font reculer leur direction

Après dix jours de grève, les facteurs de Dardilly, dans la banlieue lyonnaise, ont repris le travail la tête haute : leur direction a cédé sur leurs revendications principales.

Depuis le mois de mars, ils subissaient une réorganisation appelée « facteur d'avenir » avec la suppression de deux tournées sur trente-sept. Le résultat ne s'est pas fait attendre : la plupart des facteurs n'arrivaient plus à faire leur tournée dans le temps imparti. Les dépassements horaires étaient devenus quasi systématiques et la direction refusait de les payer en heures supplémentaires : selon elle, s'ils mettaient plus de temps que prévu, c'est qu'ils n'avaient pas la

cadence. Pire encore : les normes s'appliquant partout de la même façon, s'ils n'arrivaient pas à faire leur travail dans le temps voulu, c'était par incompétence.

Devant une telle provocation, la grève a été quasiment unanime. À partir du lundi 9 novembre, chaque matin, les grévistes se retrouvaient devant le brasero, à l'entrée du centre courrier, pour faire le point de la situation, débattre entre eux et prendre les initiatives nécessaires. Progressivement, la confiance entre eux grandissait.

Les grévistes ont imposé que tous ceux qui le souhaitaient puissent participer aux discussions avec la direction. Ainsi a-t-elle pu mesurer leur

détermination. Quand elle a affirmé que ses propositions seraient les dernières, menaçant de revenir sur tout si elles n'étaient pas acceptées, cela n'a intimidé personne.

« Si la direction locale ne veut pas négocier, il n'y a qu'à aller à la direction départementale », ont conclu les grévistes de Dardilly qui, lundi 16 novembre, se sont rendus à l'Hôtel des Postes de Lyon pour être reçus par la direction départementale. Au détour, ils ont rendu visite aux facteurs du 1^{er} arrondissement et à ceux du service de la motorisation qui, le matin même, s'étaient mis en grève sans préavis sur un coup de colère pour des problèmes semblables aux leurs. Et c'est dans un bel ensemble qu'ils ont

interpellé la direction de La Poste.

Les facteurs de Dardilly n'ont pas obtenu dans l'immédiat le rétablissement des deux tournées supprimées. Mais ils ont obtenu la création de deux positions de remplaçants et une étude permettant de mesurer l'ampleur des dépassements. Cette étude devrait déboucher sur la création des tournées nécessaires. Ils obtiennent aussi le paiement de 35 heures supplémentaires par agent pour les dépassements horaires de ces derniers mois, ainsi que des aménagements pour cette fin d'année. C'est donc avec un sentiment de victoire que les facteurs ont repris le travail.

Correspondant LO

● Assistance publique - Hôpitaux de Paris

Les menaces sur l'hôpital public se concrétisent

Le 20 novembre, le directeur de l'AP-HP, l'ensemble regroupant 37 hôpitaux de Paris et de la banlieue ainsi que 676 services cliniques, a annoncé à l'occasion d'un Comité technique d'établissement la manière dont se traduira la politique gouvernementale pour les hôpitaux du groupe, son personnel et la population.

90 à 100 millions d'euros devront, d'après lui, être économisés chaque année de 2010 à 2014, afin de « rétablir la situation ». Cela signifiera la suppression de mille emplois par an, sur les 90 000 emplois de l'AP. Ces suppressions s'ajouteraient aux 3 400 postes déjà effacés des budgets et... manquants.

Quelques jours plus tôt, les professeurs Coriat, de la Pitié-Salpêtrière, Aigrain de Necker

et Bensman de Trousseau, trois grands hôpitaux parisiens, avaient menacé de démissionner de leurs responsabilités administratives – les deux premiers étant président et vice-président de la Commission médicale d'établissement qui représente les autorités médicales de l'AP-HP. Ils dénonçaient par avance la suppression de 1 150 postes de soignants en 2010, dont 150 médecins.

Le professeur Coriat, chef du service d'anesthésie-réanimation, a d'ailleurs pointé du doigt la manœuvre du ministre. Pour calculer le budget de l'hôpital, celui-ci en a sous-estimé l'activité, afin de réduire le personnel ; cela conduira forcément à une diminution réelle de l'activité – l'ensemble du personnel des hôpitaux étant déjà soumis à des « cadences » intenables –, puis à une baisse des rentrées d'argent, qui

débouchera sur une nouvelle réduction des effectifs.

Le professeur Bensman, chef du service de néphrologie pédiatrique à l'hôpital Trousseau, qui se déclare « dans six mois à la retraite » et donc peu susceptible de défendre d'éventuels pouvoirs de « mandarin », constate, dans sa lettre de démission de ses fonctions administratives, que « la plupart des services de spécialités pédiatriques n'ont plus les lits nécessaires pour faire leur travail et répondre aux demandes de leurs correspondants. Le personnel paramédical a été réduit à un niveau tel que la prise en charge psychosociale est devenue médiocre. Les traitements et la sécurité des enfants, dont beaucoup ont une maladie mortelle, ne sont plus assurés dans de bonnes conditions. Des nourrissons ne sont pas changés et ne mangent pas à l'heure ! Aucune



concertation n'existe avec les chefs de service et les médecins en général. Nous sommes tous en permanence mis devant le fait accompli. »

Ce constat, le même que font quotidiennement les membres du personnel, soignants ou non, remet à sa juste place le discours du directeur de l'AP et

de la ministre Bachelot, lorsqu'ils pérorent sur les « vigoureuses réorganisations structurelles » qui regrouperaient les hôpitaux existants en douze nouveaux groupes hospitaliers qui permettraient de favoriser « la complémentarité » entre sites, « la mise en place de filières de soins complètes et fluides », « d'assurer une prise en charge des patients de haute qualité au meilleur coût ».

Ce verbiage n'est là que pour cacher les conséquences d'une politique qui aboutit à la dégradation dramatique des soins, d'une part, des conditions de travail du personnel, d'autre part, et à laquelle il est urgent de mettre un coup d'arrêt.

Viviane LAFONT



Hôpital Ambroise-Paré – Boulogne-Billancourt

Une grève reconductible de l'ensemble du personnel hospitalier a débuté le lundi 23 novembre à l'hôpital Ambroise-Paré à Boulogne-Billancourt. Cela à l'initiative du personnel soutenu par l'intersyndicale CGT-SUD-CFDT-SNCH et afin de protester contre les conditions de travail des infirmières, aides-soignantes et agents administratifs et techniques, conditions devenues intolérables.

Les effectifs en personnel sont totalement insuffisants : la direction générale de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris prévoit que l'hôpital fonctionne avec 1 403 emplois pour l'année 2009 contre 1 488 postes effectifs en 2006. Cela ne permet plus aux services de fonctionner normalement, la charge de travail étant devenue insupportable malgré la fermeture de lits (une aile par étage de l'hôpital).

Ainsi, on demande de plus en plus souvent aux infirmières qui commencent leur journée à 6 h 45, d'enchaîner sur une deuxième journée de travail et de finir à 22 h au lieu de 13 h ! Les changements de planning à la dernière minute sont incessants, le personnel devrait être disponible 24 heures sur 24, avec des suppressions inopinées de journées de repos et toutes les difficultés d'organisation familiale que cela implique. Les conditions de sécurité ne sont plus assurées pour les patients et le personnel. Et les erreurs peuvent survenir lorsque le personnel est débordé, fatigué, surchargé, stressé.

Le ras-le-bol a débouché sur la grève actuelle, avec occupation du hall de l'hôpital et une assemblée générale quotidienne qui a regroupé 150 personnes en moyenne. Les agents exigent de la direction qu'elle recrute le nombre d'infirmières et d'aides-soignants nécessaires pour revenir à 1 488 postes. Le

personnel s'est organisé pour mettre en rapport l'activité de l'hôpital avec l'effectif du personnel présent, avec fermeture temporaire des lits. En pratique, chaque patient quittant un service n'est pas remplacé, les lits et les matelas étant descendus dans le hall et gardés par les grévistes qui se relaient 24 heures sur 24. Une organisation est proposée service par service : tant de lits pour tant d'infirmières. Les patients dont l'hospitalisation est programmée obtiendront une date ultérieure, seules les urgences médicales sont prises en charge, avec un transfert autant que possible vers les autres hôpitaux, sans toutefois mettre en danger les patients.

Face à ce mouvement, la direction répond pour l'instant en inventant des personnels fantômes : elle compte les personnes en congé-maladie ou maternité ou encore parties à la retraite et non remplacées. Elle joue également la division entre

les différentes catégories de personnel ; ainsi un médecin qui voulait se déclarer gréviste s'est vu rétorquer qu'il n'y avait pas de préavis de grève spécifique pour le personnel médical. Elle n'hésite pas non plus à essayer de diviser les services, arguant que « l'hôpital de jour fonctionne dans le luxe » ; heureusement le personnel de l'hôpital de jour a pu rétablir la vérité à l'assemblée générale en expliquant les pénuries auxquelles il devait faire face quotidiennement.

En tout cas, l'ensemble du personnel de l'hôpital doit être au coude à coude dans la lutte pour obtenir des recrutements, en espérant que le mouvement s'étende aux autres hôpitaux, dans lesquels il existe déjà des agents en lutte, comme par exemple à l'hôpital Saint-Antoine pour la sauvegarde de la maternité.

Correspondant LO

● Au CHU de Rouen Débrayage en vue contre les suppressions de postes

Au CHU de Rouen, le plan d'économies drastiques est décidé dans ses grandes lignes. La direction doit signer un « contrat de retour à l'équilibre » pour les trois ans à venir (2010-2013). L'objectif est fixé à 13,7 millions d'économies, ce qui se traduira par la suppression d'environ 485 postes dans toutes les catégories de personnel, dont bien sûr une réduction des effectifs du personnel soignant.

Cette annonce n'est pas passée comme une lettre à la poste. Un débrayage est prévu pour le lundi 30 novembre, jour où le contrat doit être annoncé au conseil d'administration.

• Chantiers navals STX de Saint-Nazaire (ex-Chantiers de l'Atlantique)

Un plan massif de réduction d'effectifs annoncé

La direction des Chantiers de Saint-Nazaire a annoncé la mise en place d'un « plan de départs volontaires » pour les salariés STX, qui aboutirait à la suppression de 351 postes, soit 14 % des effectifs. À l'initiative de la CGT, 400 travailleurs ont débrayé le vendredi 20 novembre pendant la réunion du comité d'entreprise au cours de laquelle a été précisé le détail de ce plan.

L'entreprise STX compte actuellement 2 400 salariés, dont 1 000 ouvriers. À terme, ce sont 169 ouvriers, 131 techniciens et 51 cadres dont le patron veut se débarrasser « au volontariat ». Avec une prime de départ de 8 000 euros, plus les indemnités légales de licenciement, cela n'incite pas vraiment à quitter son emploi, alors que toutes les entreprises sous-traitantes du site (environ 3 000 personnes) ou de la région en

suppriment aussi.

Le plus fort, c'est que l'annonce de ces suppressions d'emplois intervient quelques semaines seulement après que la direction a réussi à faire signer, malgré l'opposition d'une grosse partie des ouvriers concernés, un « plan d'accompagnement du chômage partiel ». L'une des mesures phares de cet accord, selon elle et les syndicats signataires (tous sauf la CGT, majoritaire chez les

ouvriers), était un « engagement » à ne pas licencier jusqu'au mois de juin 2010 !

Autant dire que cela remet à sa juste place ce fameux engagement pris lors de la signature d'une convention APLD (indemnisation du chômage à 75 % du taux horaire brut, au lieu de 60 %). Un engagement que le patron, de toute façon, n'est nullement contraint de respecter : s'il licencierait quand même, il n'aurait qu'une faible somme à rembourser à l'État, si celui-ci ne l'en exonère pas avant !

Et c'est ce même patron d'ailleurs, qui ne se prive pas de faire des coupes claires parmi les travailleurs de la sous-trai-

tance, devenus majoritaires en effectif sur le site. Ils se voient licenciés au fur et à mesure de l'avancement des deux seuls paquebots qu'il reste à livrer (février 2010 et... juin 2010 !). Il ne restera alors plus qu'un bateau militaire BPC à finir de construire, beaucoup trop petit pour donner du travail à tous.

Les discussions sont donc nombreuses sur l'avenir parmi les salariés STX ou sous-traitants. De plus en plus, le patron montre son plan. Il veut affaiblir les possibilités de réaction des travailleurs en les licenciant par petits bouts. Un jour ce sont des intérimaires qui sont remerciés, le lendemain c'est une entreprise sous-traitante qui

met la clé sous la porte. Aujourd'hui il s'agit de départs soi-disant volontaires. Jusqu'à ce que l'effectif soit suffisamment réduit pour qu'il se sente en position de procéder à une attaque frontale.

De plus en plus nombreux sont les travailleurs conscients qu'il ne faut pas accepter de se laisser saucissonner de la sorte. Ils ont tous les mêmes revendications à défendre : le maintien de l'emploi et des salaires pour tous, en prenant sur les profits d'une entreprise qui n'a jamais cessé d'annoncer des résultats positifs, quelle que soit la conjoncture.

Correspondant LO

• Florence et Peillon – Vaulx-en-Velin (Rhône)

La grève débloque une prime de 30 000 euros pour les licenciés

Après 24 heures de grève totale, les travailleurs de la fonderie Florence et Peillon de Vaulx-en-Velin ont obtenu la promesse d'une indemnité extra-légale de 30 000 euros pour la centaine de salariés qui vont perdre leur emploi.

C'est au mois de septembre que le groupe Zen a annoncé son intention de se débarrasser de l'usine de Vaulx-en-Velin. Depuis un an les menaces planaient sur l'avenir des 360 travailleurs de cette fonderie. La centaine d'intérimaires avaient été renvoyés au cours du premier semestre, tandis que les jours de chômage partiel se multipliaient.

La direction invoquait une baisse de l'activité de plus de 30 % en renvoyant la responsabilité aux donneurs d'ordres. Renault en particulier a quasiment supprimé toute commande et a décidé de faire fondre ses pièces en Roumanie. Seul PSA semble avoir encore besoin actuellement des pièces fabriquées à Vaulx-en-Velin.

Début novembre, un plan de redressement judiciaire était annoncé, avec 120 postes sur la sellette. Sans vraiment d'espoir de pouvoir sauver les emplois menacés, les travailleurs de Florence et Peillon estimaient par contre que Renault et PSA devaient payer 30 000 euros d'indemnités extra-légales, comme à Rencast dont ils avaient suivi attentivement la

Après avoir été bercés de promesses plusieurs jours sur l'obtention de cette prime, y compris par le directeur de l'usine qui se faisait passer pour l'avocat des salariés auprès de PSA et Renault, la colère a brutalement éclaté le 17 novembre. Les salariés ont appris ce jour-là que, comme Renault refusait finalement de payer sa part de la prime, PSA, qui s'était pourtant engagé, se retirait aussi.

Après un rassemblement décidé par les syndicats, l'immense majorité des travailleurs ont voté la grève qui a été quasiment totale. Des employés de bureau, des techniciens et même des cadres se sont spontanément joints au piquet de grève. Certains ingénieurs se sont fait gentiment chamberer par les ouvriers.

L'usine a ainsi été occupée pendant 24 heures, les salariés restant sur le site autour d'un feu. Des moules pour fabriquer des pièces de Renault avaient été entreposés à l'entrée de l'usine pour bloquer la circulation d'éventuels camions. Les grévistes étaient déterminés à obtenir ce que tous considéraient comme un dû.

Le lendemain, l'administrateur annonçait que la prime était finalement accordée, chaque constructeur payant la moitié. Les heures de grève seront payées et les départs ne se feront qu'au volontariat. Il semble que les besoins urgents en pièces de PSA aient contribué à emporter la décision.

La grève a continué encore



quelques heures car nombre de grévistes restaient méfiants devant cette promesse. Beaucoup se doutent aussi qu'il y aura d'autres licenciements dans peu de temps et ils voulaient la garantie que les prochains licenciés toucheront la

même somme. Certains grévistes estimaient en outre que le groupe Zen, leur employeur, devrait ajouter lui aussi 15 000 euros à la prime payée par les constructeurs.

La grève s'est arrêtée avant d'obtenir cette revendication

légitime. Mais le moral a clairement changé dans l'usine, car tous sont convaincus d'avoir obtenu une première victoire, et beaucoup parlent de la suite.

Correspondant LO

Zen prédateur

Le groupe italien Zen, propriétaire de l'usine de Vaulx-en-Velin, a racheté successivement depuis 2006, outre Florence Peillon, la fonderie SBFM dans le Morbihan, New Fabris à Châtelleraut et les six usines Rencast installées dans la région Rhône-Alpes et dans le Territoire de Belfort. Il est passé ainsi de 600 à 2 600 salariés en deux ans.

Depuis des années un grand nombre de fonderies sous-traitantes pour l'automobile sont ainsi passées de main en main, au fil des mises en liquidation judiciaire. Des vautours comme le groupe Zen les rachètent à bas coût en proposant des « plans de continuation » de l'activité, en touchant au passage des aides publiques et des exonérations de taxe professionnelle. Ils n'ont pas investi un centime et bien sûr ils ont supprimé des emplois.

Tout cela s'est fait avec la complicité active des deux constructeurs automobiles, Renault et PSA, de leurs principaux clients et donneurs d'ordres. Mais avec la crise, ces derniers ont brutalement réduit leurs commandes ou se sont tournés vers d'autres fonderies encore moins chères. Cela a précipité la faillite des usines du groupe Zen. Les fonderies SBFM et New Fabris ont été les premières touchées, puis ce fut le tour de Rencast.

La grève de quatre semaines des travailleurs de Rencast à Thonon en mars-avril dernier n'a pas empêché le licenciement de la moitié de l'usine. Mais quand ils ont entrepris de fondre les stocks de pièces destinées à la Twingo, bloquant ainsi l'usine Renault de Slovaquie au moment où le gouvernement lançait la prime à la casse, Renault a accepté de

payer une indemnité extra-légale de 30 000 euros. Si bien que les travailleurs menacés des autres usines du groupe ont réclamé une prime au moins égale.

À la SBFM, après la mobilisation des travailleurs, le groupe Renault, qui ne peut pas se passer de cette fonderie, a décidé de la reprendre directement dans son giron.

Quant à New Fabris à Châtelleraut, la grève des travailleurs en juillet n'a pas empêché sa fermeture. Renault et PSA n'avaient visiblement plus besoin de cette usine. Ni eux ni les patrons de Zen n'ont accepté de payer les 30 000 euros d'indemnité extra-légale exigés par les travailleurs. Mais ils ont finalement dû concéder 11 000 euros pas prévus dans leurs plans.

Correspondant LO

• SNCF Bretagne

Coup de semonce

C'est à plus de 83 % que les conducteurs de trains ont fait grève le vendredi 20 novembre en Bretagne. À Rennes ce sont même plus de 90 % des conducteurs qui ont débrayé. La direction qui ne s'attendait pas à une telle mobilisation n'a pas pu, même en réquisitionnant les cadres, faire assurer le service minimum. De nombreux trains ont été supprimés, y compris des TGV.

Depuis des années la productivité a beaucoup augmenté, de nombreuses journées dépassent aujourd'hui les neuf heures d'amplitude, pour atteindre dix heures, voire dix heures et demie par jour. Les semaines de six jours de travail consécutifs se succèdent au point que de nombreux travailleurs se plaignent de la fatigue. Et à la rentrée de sep-

tembre ce sont 122 trains régionaux qui ont été rajoutés.

Si ces trains supplémentaires sont utiles pour les usagers, la direction de la SNCF n'ayant pas embauché de personnel, il nous faut assurer plus de trains avec le même nombre de conducteurs. Alors, à la fatigue accumulée se sont ajoutées des cadences encore plus intenses : des aller-retour

qui se succèdent sans même avoir le temps de se restaurer ou même d'aller aux toilettes. Il y a un tel manque d'effectif que nombre de collègues, surtout les plus jeunes, se retrouvent avec leurs horaires de travail donnés au jour le jour, voire le matin pour l'après-midi.

Les syndicats CGT et CFDT-FGAAC avaient posé un préavis de grève et le ras-le-bol que l'on sentait venir depuis plusieurs mois a pu s'exprimer collectivement. Dès le jeudi 19 novembre les conducteurs de trains se sont réunis pour voter la grève et, toute la journée du vendredi, les plus anciens et aussi les plus jeu-

nes ont pris le temps de discuter de tous les problèmes auxquels ils sont confrontés. Cela faisait longtemps que ce n'était pas arrivé.

Les neuf emplois obtenus, les quelques aménagements des journées de travail sont des reculs de la direction. Alors, même si certains regrettent que la grève n'ait pas été reconduite, cela sonne pour elle comme un avertissement. Bien des collègues d'autres secteurs se sont aussi reconnus dans cette grève et ce n'est donc que partie remise.

Correspondant LO

• SNCF - Orléans-les Aubrais

Les cheminots des gares en lutte contre le manque d'effectifs

Lundi 23 novembre, plus de cinquante cheminots d'Orléans-les Aubrais et Vierzon se sont à nouveau rassemblés devant le siège de l'établissement pour exiger que leurs revendications soient entendues par la direction.

Cela fait neuf lundis que les cheminots débrayent pour exiger la mise en place d'effectifs suffisants sur les quais des gares pour assurer un bon service aux usagers. Ils refusent également la suppression de deux postes aux guichets et une nouvelle organisation dans les grands postes d'aiguillage qui va dégrader considérablement les conditions de travail.

La direction a finalement concédé l'étalement sur quelques mois de la réorganisation des postes mais, en échange, elle exigeait des grévistes et des syn-



dicats CGT et SUD Rail l'arrêt de la grève des lundis. Il n'en a pas fallu plus pour que les délégués CGT de Bourges et de Vierzon acceptent d'arrêter les débrayages sur leur secteur.

À Orléans, par contre, où le nombre de grévistes a toujours été très supérieur, les syndiqués ont voté à la très grosse majorité la continuation du mouvement. La présence très nombreuse à l'assemblée du 23 novembre a

incité les responsables CGT à appeler à poursuivre. Avec l'arrêt des débrayages à Vierzon et Bourges, les chiffres globaux de grévistes ont baissé mais les grévistes étaient toujours aussi nombreux à Orléans-les Aubrais. Et ils savent bien qu'ils gênent la direction. L'assemblée est allée interpellier celle-ci pour exiger de nouvelles négociations.

Les grévistes tiennent à leurs revendications et viennent nom-

breux aux assemblées pour le faire savoir. Ils montrent ainsi qu'ils en ont assez de subir continuellement des réorganisations et des suppressions de postes. Ils montrent aussi que c'est pour eux une question de dignité et que c'est à la direction de prendre en compte leurs revendications.

Correspondant LO

• SNCF-Nantes

Grève au Contrôle

À Nantes les contrôleurs SNCF ont fait grève quatre à cinq jours, du jeudi 12 jusqu'au lundi 16 novembre, pour soutenir un collègue qui passait en conseil de discipline. Ce dernier risque encore de six à douze jours de mise à pied, ce qui représente tout de même autour d'un mois de salaire en moins. C'est donc une sanction très lourde que la direction s'appête à lui infliger alors qu'il ne la mérite aucunement.

Face à cette injustice criante et une direction de plus en plus pointilleuse, nous étions nombreux, 60 %, à rentrer en grève dès le jeudi 12 novembre, et à l'assemblée générale du vendredi nous étions plus d'une centaine de Nantes mais aussi d'Angers, du Mans, etc. Les témoignages ont été nombreux aussi pour dénoncer une direction qui manie facilement le bâton et qui remet en cause systématiquement notre travail, à l'aide notamment d'enquêtes « client mystère » !

Pendant la grève, les témoignages de soutien d'autres collègues de Bretagne, de la région parisienne aussi, ont été nombreux, montrant que la politique de la direction est bien la même partout pour nous mettre la pression.

C'est sans compter sur notre combativité et nous sommes bien décidés à continuer de soutenir notre collègue et à ne pas céder face à la direction ! C'est un ras-le-bol général qui est ressenti par tous. Mais le fait de se retrouver tous ensemble a regonflé le moral à plus d'un et c'est bien cela qui compte. D'ailleurs un nouveau préavis de grève a été déposé pour dimanche 29 novembre.

Correspondant LO

• Labos d'analyses du Mans

Coup de sang... des travailleurs

Depuis un an tous les labos d'analyses privés du Mans ont fusionné afin d'obtenir plus de rentabilité, donc plus de profits pour leurs biologistes de patrons. Le personnel est désormais géré par la même « ressources humaines » et les analyses sont centralisées sur le Pôle Santé Sud, un pôle regroupant toutes les cliniques et labos privés de la ville.

Bien sûr nos patrons ont profité de cette refonte pour ne

pas remplacer plusieurs départs en retraite, ce qui rend le travail de plus en plus difficile pour ceux qui restent. Cela se traduit aussi pour nous par une mobilité accrue d'un labo à l'autre en fonction des besoins, avec des plannings faits au dernier moment ; il arrive qu'on soit prévenu par messagerie la veille pour le lendemain.

Tout cela se fait pour des salaires qui sont loin du compte. Les syndicats ont calculé une moyenne de 16 000 euros par an, à côté de celle de nos patrons biologistes qui, avec les bénéfices, est de

400 000 euros annuels.

Quant à l'accueil des patients, cette fusion se traduit par moins d'ouverture des labos, l'objectif étant qu'ils aillent d'eux-mêmes au Pôle Santé Sud (en périphérie de la ville).

Aussi lorsque la direction, lors des négociations salariales, a proposé des primes au mérite au lieu d'une augmentation des salaires, cela a fait monter d'un cran le mécontentement. Après que les patrons ont snobé une pétition de 137 signatures sur 196 salariés, la grève a été déclenchée le jeudi 19 novembre. Les patrons ont

joué les matamores, refusant toute discussion avec les 120 grévistes.

Choqués de cette attitude, ceux-ci ont unanimement décidé de continuer la grève. Le lendemain, ces messieurs ont quand même dû accepter, en médiation, un certain nombre de nos revendications : une augmentation des salaires de 1,5 %, une harmonisation de 7 % de tous les salaires au-dessus de la grille conventionnelle (ce qui signifie une autre augmentation pour beaucoup d'entre nous), une augmentation de la prime de garde et du

travail des dimanches et jours fériés.

Les conditions que la direction a posées sur les équipes mobilisables pour le service de gardes restent à définir, de même que la mise en place d'une commission sur nos conditions de travail.

Mais tous ont pu constater qu'en se mobilisant, on peut leur faire ravalier leur morgue. Alors nous serons vigilants sur les suites des discussions.

Correspondant LO

● MBF Technologies – Saint-Claude (Jura)

La grève qu'il fallait

Saint-Claude, petite ville du Jura, vit en grande partie du travail d'une usine installée depuis longtemps et produisant des pièces en aluminium pour l'industrie automobile, notamment des carters. MBF Technologies emploie au total 450 salariés répartis sur deux sites, et c'est là qu'une grève a démarré mardi 17 novembre.

Alors que des salariés réclamaient pour la énième fois des conditions de travail décentes, le directeur leur a déclaré qu'ils n'avaient qu'à « prendre le portail ». Les présents lui ont répondu que c'était à lui de le faire et que, puisque c'était comme ça, ils se mettaient en grève. Le mouvement a été immédiatement suivi par la quasi-totalité des ouvriers, soit 300 personnes qui, depuis, occupent l'usine par roulement.

Il y a effectivement de quoi être en colère : depuis deux ans et demi que l'équipementier automobile Arche a repris l'usine, après que la vieille

famille Manzoni-Bouchot qui la détenait depuis longtemps l'a vendue, tout est laissé à l'abandon, aucun entretien, aucun investissement n'est fait. Ainsi il pleut dans les ateliers et l'eau peut même tomber sur un four, ce qui représente un danger mortel, l'équivalent d'une bombe. Tout est dans un état déplorable : il faut amener de chez soi son papier toilette, son savon, ses outils parfois, laver ses bleus chez soi, et tout est à l'avenant...

D'autre part, cette année a été une des plus dures que le patron ait fait vivre au personnel. Outre un plan de 166 suppressions d'emplois en juillet dernier, le patron a aussi imposé du chômage partiel payé seulement à 60 % du salaire brut, ce qui a représenté une perte de salaire de plusieurs centaines d'euros. Cela alors que les salaires sont déjà bas : 73 personnes par exemple gagnent moins de 9 euros de l'heure.

Pas étonnant que le groupe Arche soit devenu le numéro un français de la fonderie alumi-

nium pour l'automobile et même « un champion européen » comme il aime se définir, car c'est avec la peau de ses salariés qu'il y réussit.

Les travailleurs demandent un euro de l'heure d'augmentation et l'amélioration des conditions de travail. La direction a proposé une prime de 200 euros, et seulement pour ceux qui ont eu du chômage technique, ce que les grévistes ont refusé. Elle les menace maintenant d'un plan de cent suppressions d'emplois. Guère impressionnés, ils ont décidé de continuer. « La marche arrière est cassée », disent-ils. Pour eux,

c'est le bon moment pour exiger leur dû, car PSA et Renault n'ont que quelques jours de stock et, sans leurs pièces, ils devront rapidement arrêter des chaînes. De plus, la direction prévoit de remettre du chômage en janvier.

Mais surtout il y a de quoi être décidé à rendre coup pour coup à cette direction si arrogante. Comme l'a dit un gréviste : « Il y a le monde entier ici, depuis l'Asie jusqu'à la Méditerranée, mais il n'y a pas de différence entre nous et on restera tous unis. »

Correspondant LO



● PSA-Rennes

Du bon usage du chômage partiel par les patrons

À l'usine PSA de La Janais, près de Rennes, la production est répartie de plus belle et le programme du mois de novembre prévoit de passer de 590 à 640 voitures par jour, soit une augmentation de près de 10 %. Alors, sur les lignes de montage, chacun redoute de ne pas être capable de tenir le rythme car les effectifs sont insuffisants.

Le paradoxe est que, parallèlement, la direction continue à utiliser les mesures de chômage partiel sous la forme de ce qu'elle appelle le « chômage

tournant ». Ce chômage concerne plus particulièrement ceux qu'elle ne considère pas assez productifs, à qui les chefs annoncent la veille qu'ils ne viendront pas travailler le lendemain. Le retour au travail n'est pas connu à l'avance. C'est par un appel téléphonique que l'ouvrier au chômage est prévenu de son retour à l'usine. Le chômage peut ainsi durer plusieurs jours.

Outre la perte de revenu de 7 à 8 euros par jour chôme pour un ouvrier de production, cela crée une grande confusion. Certains d'entre nous se sont vu compter des jours chômés qu'ils n'avaient pas faits. D'autres ont

remarqué des baisses de salaire injustifiées de 150 à 200 euros. À celui qui demande des explications, on dit très vite qu'il s'agit d'une erreur comptable et il est aussitôt indemnisé. Il reste que, comme les feuilles de paie sont difficiles à comprendre, il peut y avoir bien des « erreurs » non corrigées.

On constate aussi que la direction garde la plus grande discrétion sur le nombre de jours de « chômage tournant » qu'elle prévoit, et quand on demande aux chefs qui est au chômage, ils ont tendance à minimiser le nombre des ouvriers concernés.

Ce chômage est bien pra-

tique pour l'entreprise car, par le biais de l'indemnisation, une bonne part de la paie de l'ouvrier chômeur est fournie par l'État. C'est donc tout bon pour les patrons : d'un côté, on fait tourner la production à fond quand c'est PSA qui paie, de l'autre, on met des ouvriers sur la touche en les payant avec des aides de l'État. On peut imaginer que les aides que l'entreprise touche sont largement évaluées car il règne le plus grand flou sur ce chômage, sans que les inspecteurs du travail aient les moyens de contrôler quoi que ce soit.

Correspondant LO

● Peugeot – Sochaux

Coup de froid dans les ateliers

Chez Peugeot, à Sochaux, la hiérarchie rappelle périodiquement au personnel qu'il faut faire des économies d'énergie. Mais la direction ne se contente plus de simples conseils. À l'approche de l'hiver, les ouvriers ont constaté que les températures dans l'usine ont baissé d'un degré par rapport à

l'année dernière !

Dans les ateliers où il y a en permanence du personnel, on est en effet passé de 16,5° à 15,5° cette année. Et dans les zones de stockage – magasins, entrepôts, quais de chargement ou de déchargement –, la température est dorénavant de 12 ° contre 13° en 2008. D'ailleurs,

les rideaux d'air chaud, au niveau des sas pour les véhicules, censés contrebalancer les entrées d'air froid, ont été priés de se mettre au diapason : ils sont moins chauds, et moins puissants.

Les travailleurs de nuit et en tournée du matin n'apprécient pas vraiment ! Un droit de

retrait collectif a déjà été posé dans une équipe de nuit, qui a arrêté le travail pour aller se réchauffer au réfectoire. À la prochaine alerte météo, on peut parier que la température va grimper d'un coup.

Correspondant LO

● Aluminium Dunkerque – Restaurant Avenance

Les employés ont eu raison de se défendre

Début octobre, un vol de 1 170 euros avait été découvert dans la caisse du restaurant d'Aluminium Dunkerque, géré par la société Avenance. Une plainte avait été déposée par la gérante et la police avait mené une enquête.

Enfin, le 26 octobre, le directeur de la sécurité d'Avenance faisait retirer la plainte en allant expliquer à la police qu'il avait lui-même pris l'argent dans la caisse, afin de donner une « leçon » au personnel sur le non-respect des consignes de sécurité. Pendant plus de trois semaines, comme nous l'avons déjà relaté dans *Lutte Ouvrière* numéro 2154 du 13 novembre, les employées ont donc vécu dans une ambiance de suspicion, d'angoisse et de stress.

Elles ont donc décidé de ne pas étouffer l'affaire, comme l'aurait souhaité la direction d'Avenance. Le personnel du restaurant, soutenu par le syndicat CGT-AD, a dénoncé publiquement, aux médias et par information aux syndicats d'entreprise, qui a organisé ce coup monté de faux vol. Plusieurs camarades ont porté plainte contre cet ignoble individu. Cela a fait beaucoup de bruit dans la région dunkerquoise et, au-delà, dans toute la société Avenance.

Nos camarades ont en partie obtenu gain de cause. Le PDG d'Avenance s'est excusé par écrit, le responsable est mis à pied cinq jours et ses fonctions de directeur de la sécurité au travail lui sont retirées. La procédure judiciaire se poursuit.

Les employés du restaurant ont défendu leur dignité contre des méthodes inadmissibles.

Correspondant LO

• Santé

Un requin de la distribution vise le pactole des médicaments

La nouvelle publicité de Leclerc contre le monopole des pharmacies passe à la télévision. Si la précédente campagne montrait une parure de bijoux où les pierres précieuses étaient remplacées par des gélules et comprimés colorés, celle-ci réclame « le droit de vendre tous les médicaments non remboursés à prix Leclerc. »

Leclerc revendique de pouvoir vendre, dans ses parapharmacies des centres commerciaux, les médicaments qui sont délivrés sans ordonnance et qui ne sont pas remboursés par la Sécurité sociale, ceux dits « de conseil ». C'est en effet un gros marché, estimé à plus de deux

milliards d'euros par an. Et si la plus grosse part tombe dans l'escarcelle des laboratoires, la marge – conséquente – est réservée aux pharmacies qui jouissent, par la loi, du monopole de la délivrance des médicaments. Tous les patrons de la grande distribution rêvent de prendre leur part de ce pactole.

Ils l'avaient espéré déjà quand, en juin 2008, Roselyne Bachelot avait autorisé la vente en libre service, en pharmacie, des médicaments non remboursés, désormais exposés sur les linéaires avec leur prix affiché. L'objectif annoncé par le ministre était de faire baisser les prix par le jeu de la concurrence.

En fait, si cela a fait naître, pour un même produit, des écarts de prix pouvant aller du simple au double, les prix n'ont pas baissé. Au contraire.

En effet, parmi les centaines de médicaments qui ont été « déremboursés » depuis plus de quinze ans, la plupart ont vu leur prix bondir. Car dès lors qu'un médicament n'est plus remboursé, le laboratoire qui le commercialise est libre de fixer le prix qui bon lui semble. L'aubaine est telle que des laboratoires ont renoncé de leur propre chef, sans y être aucunement contraints par le gouvernement, au remboursement de certains produits par la Sécurité



sociale... afin de pouvoir augmenter leurs prix !

Aujourd'hui, alléché par le marché prometteur des médicaments de conseil, Leclerc revient à la charge, assurant qu'avec la concurrence de la

grande distribution, et dans l'intérêt des consommateurs, « les prix baisseront de moitié en un an ou deux ». Il n'est pas à un bobard près !

Sophie GARGAN

• Électricité et gaz

Comparaisons et arnaques

Un comparateur d'offres d'énergie vient d'être créé par le médiateur national de l'énergie et la Commission de régulation de l'énergie. Chacun peut le consulter, via Internet, et comparer les offres de la demi-douzaine de sociétés concurrentes présentes sur le marché de l'électricité et du gaz, excepté l'une d'entre elles, totalement « verte », qui a refusé de se prêter au jeu.

Tous les commentateurs reconnaissent qu'il existe actuellement une jungle des tarifs et des offres. Médiateur et commission évoquent « un déficit d'information du grand public ». Le responsable du projet du comparateur déclare « très complexe, la structure des

offres... » À quoi il faut ajouter que le médiateur a constaté l'explosion du nombre des réclamations : 13 000 en 2009 (et l'année n'est pas terminée), soit dix fois plus qu'en 2008 ! Bref, non seulement c'est la jungle, mais on y trouve de sacrés prédateurs.

C'est la conséquence de la libéralisation du marché de l'énergie, autrement dit de l'ouverture du marché à la concurrence. C'était totalement inutile, c'est la pagaille et chacun a plus ou moins l'impression de se faire avoir.

Il faut ajouter à cela la critique de *Que Choisir ?* qui écrit que « le comparateur incite à quitter les tarifs réglementés sans signaler de façon immé-

diante et compréhensible par les non-initiés que ce choix, compte tenu de la réglementation actuelle, sera irrévocable s'il est fait à partir du 31 décembre ».

On ne pourra que renouveler la réticence à quitter les fournisseurs habituels, EDF et GDF, dont les tarifs sont pour le moment réglementés (ce qui ne signifie pas qu'ils le seront toujours), et dénoncer une fois de plus l'absurdité des tenants du capitalisme qui ont voulu introduire une concurrence (d'ailleurs le plus souvent fictive) dans le secteur du gaz et de l'électricité, qui s'en passait fort bien.

André VICTOR

• À la Bourse de l'électricité

Comme dans les autres... on spéculé

Le 19 octobre dernier, le prix de l'électricité sur le marché de gros s'est emballé, le mégawattheure atteignant pendant quatre heures la somme de 3 000 euros, alors que d'habitude il se négocie aux environs de... 100 euros.

Le gendarme du « commerce » de l'électricité, la Commission de régulation de l'électricité (CRE), met en cause EDF, qui n'a pas informé ses concurrents de pannes survenues dans ses

centrales et qui ont entraîné un déficit entre la demande en électricité et les capacités de production.

EDF se défend en disant qu'il n'est pas tenu d'informer ses concurrents de l'état de ses centrales, ce qui est formellement permis. Mais ce qui l'est moins c'est que, pour couvrir ses besoins malgré les pannes de ses centrales, EDF a acheté de l'électricité avant ses concurrents, et donc avant que le mégawattheure ne

flambe du fait de la pénurie momentanée. Les concurrents d'EDF, qui ont dû payer le mégawattheure au prix fort, accusent donc EDF de « délit d'initié ».

Eh oui, on est bien à la Bourse – celle de l'électricité s'appelle Epex Spot – et, comme dans toutes les Bourses, on y achète, on y vend et on y spéculé.

Bertrand GORDES

• Loi sur les monuments historiques

Les parlementaires au travail

Le 12 novembre, les députés ont adopté un amendement à la loi de finances de l'année 2010, permettant à l'État de confier les monuments historiques dont il est propriétaire aux collectivités territoriales intéressées. Ce vote n'a pas donné lieu à un long débat ni à beaucoup de commentaires. Il fait partie du tout venant, du quotidien de ce que les députés appellent le « travail parlementaire » et qui consiste à régler les affaires petites et grandes des possédants.

En l'espèce, il s'agit d'une nouvelle tentative de l'État de se défaire sur les collectivités territoriales d'une dépense qui relève du service public : la gestion d'un certain nombre de bâtiments classés « monuments historiques » et dont l'ouverture payante au public ne suffit pas à couvrir les frais d'entretien. Le fait que l'État accorde de substantielles réductions d'impôts aux propriétaires privés de châteaux classés n'est pas en discussion. Ce gouvernement impose des économies sur tout, sauf les privilèges des possédants.

Certains députés ont fait remarquer que l'économie obtenue par cet amendement ne sera pas bien grande. En effet on peut se demander quelle commune ou quel département acceptera volontairement une dépense supplémentaire pour la seule gloire d'en décharger le budget national ? À moins que

l'amendement actuel ne soit qu'une entrée en matière, préparant l'obligation future pour les collectivités territoriales d'avoir à entretenir les monuments historiques sis sur leur territoire.

Il est vrai que, lors du débat



parlementaire, un député a suggéré une autre explication. Il a indiqué qu'au moins un département, celui des Hauts-de-Seine, fief de Sarkozy et paradis des promoteurs immobiliers, serait intéressé par un monument historique, le parc de Saint-Cloud et ses 460 hectares de jardins dessinés par Le Nôtre, situés en bordure de Seine et à proximité immédiate de la Défense.

Et en effet, il ne serait après tout pas étonnant que ce parc, qui a intéressé le Roi Soleil, intéresse aussi le président et ses proches, tant ils sont habitués à considérer que ce qui est le nôtre doit devenir le leur.

Paul GALOIS